



État de l'Illinois
Département des services sociaux



Le Programme d'intervention précoce de l'Illinois

Guide à destination des familles

Janvier 2026



www.dhs.state.il.us
(800) 843-6154

Remerciements

Le personnel du centre d'information sur l'intervention précoce remercie les membres du conseil consultatif des parents, le personnel du CFC, le personnel de l'IDHS et les autres parties prenantes qui ont apporté leur expertise, leur expérience et leurs commentaires dans le cadre de cette révision du *Programme d'intervention précoce de l'Illinois : Guide à destination des familles*. Nous tenons également à remercier chaleureusement nos collègues du Bureau de l'intervention précoce du Département des services sociaux de l'Illinois pour le soutien qu'ils ont apporté à cette nouvelle édition.

Nous souhaitons à toutes les familles de réussir leur parcours au cours des trois premières années de la vie de leur jeune enfant. Nous espérons que ce guide vous aidera à progresser dans le cadre du programme d'intervention précoce de l'Illinois.

*Lorsque vous voyez cette image,
vous savez qu'elle provient
du centre d'information sur
l'intervention précoce et qu'il
s'agit d'une bonne ressource
pour les familles ayant besoin
de ces services.*



The Illinois Early Intervention Program

A Guide for Families

July 2024, French



Centre d'informations d'intervention précoce de l'Illinois
Département de l'éducation spécialisée
Université de l'Illinois Urbana-Champaign
Centre de recherche sur l'enfance
2202 Kirk Drive
Champaign, IL 61820-7469
(877) 275-3227
eiclearinghouse.org

Table des matières

SECTION UNE	
Bienvenue au programme d'intervention précoce de l'Illinois	1
Les étapes du développement de la naissance à l'âge de 3 ans.....	2
Témoignage d'IP dans une famille	5
Pourquoi les services d'intervention précoce (IP) sont-ils importants ?	5
Qu'est-ce que les services d'IP ?	6
SECTION DEUX	
Votre enfant est-il éligible au programme d'IP ?	7
Étape 1 : Contacter votre bureau local du CFC	7
Étape 2 : Rencontrer un coordinateur de services	7
Étape 3 : Participer aux évaluations et aux bilans	8
Étape 4 : Découvrir si votre enfant est éligible	9
Déterminer l'éligibilité aux services d'IP.....	11
SECTION TROIS	
Participation aux services d'IP.....	12
Étape 1 : Développer l'IFSP	12
Préparer l'IFSP de votre famille	14
Étape 2 : Participer aux services	16
Étape 3 : Décider comment recevoir les services	19
Étape 4 : Passer en revue l'IFSP tous les six mois.....	21
Que se passe-t-il au cours d'une séance typique d'IP ?.....	22
SECTION QUATRE	
Payer les services d'IP.....	23
SECTION CINQ	
Quand est-il temps de quitter le programme d'IP ?.....	25
SECTION SIX	
Quels sont vos droits ?	27
SECTION SEPT	
Questions fréquemment posées par les familles.....	31
ANNEXES	
Annexe A : Principes de l'intervention précoce.....	33
Annexe B : Glossaire.....	35
Annexe C : Définitions des services d'IP	40
Annexe D : Exemples de notes/e-mails adressés aux bureaux des CFC	43
Annexe E : Ressources pour les familles dans le cadre de l'intervention précoce	46
Annexe F : Résultats : Mesurer le succès de l'IP	49
Annexe G : Notes de notre réunion IFSP.....	50
Annexe H : Principes et pratiques des environnements naturels	51
Annexe I : Exemple de note de progression de l'IP	52

Et si j'ai besoin d'un interprète ?

Si vous avez besoin d'un interprète, il vous en sera fourni un tout au long de la procédure d'IP. Ces services sont gratuits pour vous.

Les documents papier peuvent également être traduits dans la langue maternelle de votre famille si nécessaire.

Vous devez demander les services d'un interprète lorsque vous contactez le bureau de votre CFC.

	Nom	Téléphone
Mon bureau CFC local		
Coordinateur de services		
Agent de liaison avec les parents		
Date d'évaluation		
Date de réunion IFSP		
Prestataires		
Ressources communautaires utiles		
District scolaire local		



SECTION UNE

Bienvenue au programme d'intervention précoce de l'Illinois !

Ce guide s'adresse à vous, principal responsable de votre enfant. Vous jouez un rôle essentiel dans les premières années de vie de votre enfant parce que c'est vous qui le connaissez le mieux, que vous soutenez son développement au quotidien et que vous vous souciez de son avenir. Ce guide, souvent appelé « Guide de la famille », explique le programme d'intervention précoce (IP), y compris :

- les services disponibles,
- l'éligibilité au programme,
- vos droits et
- votre rôle dans la planification des services en tant que membre de l'équipe de votre enfant.

Il répond également aux questions que se posent de nombreuses familles. Nous espérons que ce guide répondra à vos questions et vous aidera à prendre les décisions qui vous permettront, à vous et à votre enfant, de prendre un bon départ. Dans l'Illinois, le programme **d'intervention précoce** est proposé dans votre localité par les bureaux

Child and Family Connections (CFC). Tout le monde peut appeler pour recommander un enfant. La participation est volontaire. Le programme d'IP n'exige aucune preuve du statut d'immigrant.

Le programme d'IP de l'Illinois offre une variété de services aux familles ayant des enfants en bas âge présentant un **handicap** ou un **retard de développement**. Le programme d'IP repose sur le principe selon lequel toutes les familles aident leurs enfants à apprendre et à grandir. Les familles ayant un enfant souffrant d'un retard ou d'un handicap peuvent avoir besoin d'aide pour trouver les meilleurs moyens d'aider leur enfant à se développer. Les familles sont des partenaires des professionnels du programme d'IP afin d'aider leur enfant à prendre le meilleur départ possible dans la vie. Tout le monde peut appeler pour orienter un enfant vers le programme. La participation est volontaire. Le programme d'EI n'exige pas de preuve du statut migratoire. (Voir l'annexe A pour les principes de l'intervention précoce).

Toutes les évaluations et tous les services de l'IP sont confidentiels. Aucune information sur les services de l'IP ne peut être communiquée à des personnes extérieures à votre famille et à votre équipe sans votre consentement.



Comment trouver le bureau local du CFC ?

Le programme d'IP est mis en œuvre par le bureau local de la CFC. Pour trouver votre bureau local,appelez le (800) 843-6154 ou visitez le site IDHS Office Locator à l'adresse www.dhs.state.il.us.

Pourquoi certains mots apparaissent-ils en caractères gras ?

Les mots en gras figurent dans l'annexe B, un glossaire qui énumère et définit de nombreux termes utilisés dans l'IP.

Les étapes du développement de la naissance à l'âge de 3 ans

Les étapes énumérées ci-dessous sont typiques des jeunes enfants. N'oubliez pas que chaque enfant est unique et qu'il grandit et se développe à des rythmes différents. La plupart du temps, les différences entre enfants du même âge n'ont rien d'inquiétant. Mais pour certains enfants, la différence peut être liée à un retard de développement.

Vous trouverez ci-dessous une liste de contrôle des étapes de la naissance à l'âge de 3 ans. Cependant, nous notons également que les étapes peuvent être différentes pour les enfants nés prématurément. Pour connaître les étapes de la vie d'un bébé prématuré, consultez le site : <https://pathways.org/preemie-nicu/preemie/>

À l'âge de 2 mois, la plupart des enfants peuvent...

- se calmer lorsqu'on leur parle ou qu'on les prend dans les bras ;
- émettre des sons autres que des pleurs ;
- vous regarder bouger ;
- tenir leur tête en l'air lorsqu'ils sont sur le ventre.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne réagit pas aux bruits forts ;
- ne sourit pas au son de votre voix ;
- ne suit pas des yeux les objets en mouvement.

À l'âge de 4 mois, la plupart des enfants peuvent...

- sourire d'eux-mêmes pour attirer l'attention ;
- émettre des sons comme « oooo » et « ahhh » (roucoulement) ;
- regarder leurs mains avec intérêt ;
- porter les mains à la bouche.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne porte pas d'objets à la bouche ;
- n'atteint pas et ne saisit pas ses jouets ;
- ne pousse pas des jambes vers le bas lorsque ses pieds sont posés sur une surface ferme.

À l'âge de 6 mois, la plupart des enfants peuvent...

- reconnaître des personnes familières ;
- faire des sons à tour de rôle avec vous ;
- mettre des objets dans leur bouche pour les explorer ;
- rouler du ventre au dos.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- a des muscles très raides et tendus ;
- est très mou ;
- ne réagit pas aux sons ;
- ne se retourne pas (du ventre vers le dos).

À l'âge de 9 mois, la plupart des enfants peuvent...

- montrer plusieurs expressions faciales (par exemple, joie, tristesse, colère, surprise) ;
- émettre un grand nombre de sons différents, tels que « mamamamama » et « bababababa » ;
- frapper deux objets l'un contre l'autre ;
- se mettre en position assise tout seul.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne montre pas d'intérêt pour le cache-cache ou le jeu « trois petits chats » ;
- ne babbille pas.

Les étapes du développement de la naissance à l'âge de 3 ans

À l'âge de 12 mois, la plupart des enfants peuvent...

- jouer avec vous à des jeux tels que trois petits chats ;
- comprendre « non » (faire une courte pause ou s'arrêter quand vous le dites) ;
- mettre quelque chose dans un récipient, par exemple un bloc dans une tasse ;
- se lever pour se tenir debout.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne cherche pas d'objets cachés ;
- a des difficultés à se mettre en position debout ;
- ne cherche pas un adulte familier lorsqu'il est contrarié.

À l'âge de 15 mois, la plupart des enfants peuvent...

- copier les autres enfants pendant qu'ils jouent (par exemple, sortir les jouets d'un conteneur lorsqu'un autre enfant le fait) ;
- regarder un objet familier lorsque vous le nommez ;
- essayer d'utiliser les objets de la bonne façon, comme un téléphone, une tasse ou un livre ;
- faire quelques pas tout seul.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne semble pas connaître la fonction des objets ménagers courants (par exemple, brosse, téléphone, fourchette, cuillère) ;
- n'essaie pas de prendre des mesures de manière indépendante.

À l'âge de 18 mois, la plupart des enfants peuvent...

- s'éloigner de vous mais vous regardent pour s'assurer que vous êtes près d'eux ;
- essayer de dire trois mots ou plus en plus de « maman » ou « papa » ;
- vous imiter en train de faire des tâches (par exemple, passer le balai) ;
- marcher sans se tenir à qui que ce soit ou à quoi que ce soit.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne peut pas marcher ;
- ne parle pas au moins 15 mots ;
- évite un parent lorsqu'il se sent mal.

À l'âge de 2 ans, la plupart des enfants peuvent...

- remarquer que les autres sont blessés ou contrariés ;
- donner un coup de pied dans un ballon ;
- montrer du doigt des objets dans un livre lorsqu'on le leur demande, par exemple « Où est l'ours ? » ;
- pointer du doigt au moins deux parties du corps lorsqu'on le leur demande ;
- jouer avec plus d'un jouet à la fois, par exemple en mettant de la nourriture dans une assiette ;
- dire au moins deux mots ensemble, comme « encore lait ».

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- n'utilise pas de phrases de deux mots ;
- n'imiter pas les gestes ou les mots ;
- ne suit pas les instructions simples d'une seule étape.

Les étapes du développement de la naissance à l'âge de 3 ans

À l'âge de 30 mois, la plupart des enfants peuvent...

- jouer à côté d'autres enfants et parfois jouer avec eux ;
- prononcer environ 50 mots ;
- suivre des instructions en deux étapes telles que « Pose le jouet et ferme la porte » ;
- sauter du sol avec les deux pieds.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- ne dit pas beaucoup de mots ;
- ne suit pas les instructions en une seule étape.

À l'âge de 3 ans, la plupart des enfants peuvent...

- remarquer d'autres enfants et se joindre à eux pour jouer ;
- dire leur prénom lorsqu'on le leur demande ;
- tracer un cercle lorsque vous leur montrez comment faire ;
- utiliser une fourchette.

Vous pouvez vous inquiéter si votre enfant...

- n'a pas une élocution claire ;
- est incapable de s'habiller et de se déshabiller seul ;
- a des difficultés à monter les escaliers et à garder l'équilibre.

Source : Centres de contrôle et de prévention des maladies

<https://www.cdc.gov/act-early/resources/milestone-checklists.html>

Témoignage d'IP dans une famille

Je n'arrêtais pas de me demander si mon bébé se développait bien. Carson avait 8 mois et n'avait toujours pas essayé de se retourner. Il avait du mal à dormir et était tout le temps ronchon. Il semblait plus difficile que les autres bébés que je connaissais. J'ai donc parlé à notre pédiatre, qui nous a orientés vers le bureau Child and Family Connections. Ils ont été formidables ! Ils ont compris mes préoccupations et m'ont écoutée. Ils m'ont regardée jouer avec Carson et ont recommandé qu'il soit évalué par une équipe de spécialistes. J'ai assisté à l'évaluation et j'ai fourni des informations et son dossier médical.

Par la suite, nous nous sommes rencontrés et ils m'ont dit que Carson présentait des retards de développement au niveau moteur et socio-affectif. Nous avons rédigé un plan de services et mon coordinateur de services m'a aidé à choisir un kinésithérapeute et un thérapeute du développement (TD). J'étais soulagée de savoir que j'avais eu raison de demander de l'aide. Nous avons eu recours à des services de kinésithérapie pendant près d'un an, et ils ont fait une grande différence en aidant Carson à explorer davantage, à rouler, puis à ramper, et enfin à marcher et à courir. J'ai également appris à encourager et à soutenir ses efforts et à le laisser essayer davantage. Le thérapeute du développement a travaillé avec nous jusqu'à ce que Carson atteigne l'âge de 3 ans. Il m'a aidée à établir des routines et m'a montré différentes façons de jouer et de communiquer avec mon fils. J'ai eu l'impression de faire partie d'une équipe. Cela a fait toute la différence pour notre famille.

Pourquoi les services d'intervention précoce (IP) sont-ils importants ?

Les services d'intervention précoce sont importants à plus d'un titre

- Au cours des trois premières années, le cerveau et le corps de votre enfant se développent rapi-dement. La taille de votre enfant va plus que doubler chaque année. Les retards sont souvent constatés lorsque l'enfant ne franchit pas des étapes importantes de son développement. Vous pouvez vérifier le développement de votre enfant par rapport à la liste des étapes communes énumérées dans les pages précédentes.
- Si votre enfant est né prématurément ou était très petit, il peut avoir besoin d'aide pour se développer comme les autres enfants de son âge.
- Si votre enfant est né avec un handicap, il peut avoir besoin d'une aide supplémentaire pour apprendre et développer de nouvelles compétences.
- Si votre enfant se développe plus lentement ou différemment, l'IP peut vous aider, vous et votre enfant, à continuer à apprendre et à grandir.
- Si votre enfant présente un risque de retard de développement, l'IP peut contribuer à améliorer ses compétences et son fonctionnement.

Le programme d'IP peut également aider votre famille et d'autres personnes à comprendre les points forts et les besoins de votre enfant. N'oubliez pas que les trois premières années de votre enfant constituent la base de sa vie. En tant que premier et principal responsable de votre enfant, vous jouez un rôle essentiel dans son développement. L'intervention précoce reconnaît l'importance de la relation parent-enfant. L'intervention précoce bénéficie à votre enfant, à vous et à votre famille de plusieurs façons :

- Vous apprendrez de nouvelles stratégies pour répondre aux besoins de votre enfant. Votre équipe d'intervention précoce vous conseillera sur les stratégies qui aideront votre enfant à progresser.
- Vous vous sentirez capable de défendre les intérêts de votre enfant.
- Vous apprendrez à connaître vos droits et les services dont bénéficie votre enfant.

Qu'est-ce que les services d'IP ?

Les services d'IP sont conçus pour répondre aux besoins de votre enfant dans ces domaines de développement :

- Physique (comment votre bébé bouge et explore son environnement)
- Cognitif (comment votre bébé apprend)
 - Communication (comment votre bébé vous fait savoir ce dont il a besoin)
 - Social et affectif (comment votre bébé interagit avec vous et manifeste ses sentiments)
 - Adaptation (comment votre bébé participe aux activités quotidiennes de soins personnels)



Les services d'IP peuvent inclure :

- Audiologie/rééducation auditive
- Consultation de santé
- Coordination des services
- Ergothérapie
- Formation et soutien aux familles
- Interprétation et traduction dans d'autres langues
- Langue des signes ou langage assisté
- Nutrition
- Orthophonie
- Physiothérapie
- Services médicaux (uniquement à des fins de diagnostic ou d'évaluation)
- Services psychologiques/de conseil
- Soins infirmiers
- Technologie d'assistance
- Thérapie du développement/instruction spéciale
- Transport
- Travail social
- Vision

Vous trouverez à l'annexe C des définitions et des exemples de chacun de ces services. Si votre enfant remplit les conditions requises pour bénéficier du programme IP, les services sont déterminés lors de la réunion de l'IFSP. Les services recommandés sont basés sur le niveau de soutien nécessaire pour aider votre famille à atteindre les résultats/obligations que vous avez définis lors de la réunion de l'IFSP. La prestation de ces services doit répondre aux préférences, aux styles d'apprentissage et aux croyances culturelles de votre enfant et de sa famille.

SECTION DEUX

Votre enfant est-il éligible au programme d'IP ?

Voici les étapes à suivre pour savoir si votre enfant est éligible.

Étape 1 : Contacter votre bureau local du CFC

Vous pouvez appeler le bureau local de Child and Family Connections (CFC) pour parler de vos préoccupations avec un coordinateur de services. Si vous avez besoin d'aide pour trouver votre CFC local, veuillez consulter l'IDHS Office Locator à l'adresse www.dhs.state.il.us (en bas de la page d'accueil) ou appeler le (800) 843-6154. Votre médecin ou votre puéricultrice peut également vous orienter vers le bureau local. Une fois que vous aurez pris contact avec le CFC, celui-ci désignera un **coordinateur de services** qui rencontrera votre famille et vous expliquera comment le programme d'IP peut contribuer au développement de votre enfant.



Qu'est-ce qui rend mon enfant éligible aux services ?

Votre nourrisson ou votre enfant en bas âge (de la naissance à 36 mois) est éligible aux services du programme d'IP de l'Illinois s'il...

- présente un retard de 30 % dans au moins un domaine de développement,
- est atteint d'une affection connue pour entraîner un retard ou un handicap de développement, ou
- présente un risque élevé de retard de développement important.

Étape 2 : Rencontrer un coordinateur de services

Lors de votre première réunion, un coordinateur de services vous expliquera le programme d'IP et vous aidera à planifier les évaluations. C'est ce qu'on appelle une **réunion d'accueil**, car on vous demandera de partager des informations sur votre enfant et votre famille. Le coordinateur du service vous posera des questions sur la croissance et le développement de votre enfant, sur ses antécédents médicaux et sur vos activités quotidiennes (jeux, repas, sommeil, garde d'enfants, etc.). Il se peut également que l'on vous remette une liste de contrôle pour identifier les compétences et les points forts de votre enfant.

Il vous sera demandé de signer des formulaires de consentement acceptant que le coordinateur de service partage des informations sur votre enfant avec l'équipe qui l'évaluera et vous aidera à planifier les services d'IP. Si vous donnez votre accord, votre enfant pourra être orienté vers des évaluations et des bilans. Cette procédure est gratuite pour toutes les familles.

Étape 3 : Participer aux évaluations et aux bilans



Le processus d'intervention précoce était entièrement nouveau et un peu intimidant pour nous. Notre première coordinatrice de services au CFC a été formidable. Elle a pris le temps de nous expliquer toutes les étapes du processus, elle a toujours insisté sur le fait que toute décision nous appartenait entièrement et elle a veillé à ce que nous soyons informés de toutes les options qui s'offraient à nous. J'ai senti qu'elle s'intéressait vraiment à notre fils.



C'est vous qui connaissez le mieux votre enfant ; vous savez ce qu'il aime et ce qu'il n'aime pas. Vos connaissances font de vous un partenaire important dans l'équipe de votre enfant. L'équipe sera composée de vous, de votre coordinateur de services et d'au moins deux autres prestataires de services d'IP. Le nombre de membres de l'équipe peut varier en fonction des besoins

de votre enfant et peut représenter différentes disciplines, par exemple un thérapeute du développement et un kinésithérapeute. L'équipe évaluera votre enfant dans les cinq **domaines** du développement :

- physique (comment votre enfant bouge et explore son environnement),
- cognitif (comment votre bébé apprend),
- communication (comment votre bébé vous fait savoir ce dont il a besoin),



- social et affectif (comment votre bébé interagit avec vous et manifeste ses sentiments), et
- adaptation (comment votre bébé participe aux activités quotidiennes de soins personnels).

Les membres de l'équipe observeront votre enfant et interagiront avec lui. Ils peuvent mesurer les capacités de votre enfant et les comparer aux étapes de son développement (voir page 2). Ils peuvent également observer votre enfant et le faire participer à des activités pour voir ce qu'il peut faire et ce qu'il aime faire. Ils vous poseront des questions telles que :

- Votre enfant se développe-t-il comme vous l'attendez ?
- Avez-vous des inquiétudes concernant le développement de votre enfant ?
- Votre enfant agit-il différemment de ses frères et sœurs ou des autres

enfants que vous connaissez à cet âge ?

- Quelles sont les habitudes de votre famille, comme l'heure du bain et des repas ?
- Comment votre enfant réagit-il pendant les activités familiales ?
- Quelles sont les **priorités** de votre famille pour votre enfant ?
- De quoi avez-vous besoin pour aider votre famille à se concentrer sur ces priorités ?

Si votre langue maternelle n'est pas l'anglais, un interprète sera mis à disposition, si possible, par le programme d'IP pour les évaluations et les bilans. Les services de l'interprète ne vous seront pas facturés. Les documents papier peuvent également être traduits dans la langue maternelle de votre famille si nécessaire.

Étape 4 : Découvrir si votre enfant est éligible

Votre enfant est éligible s'il présente un handicap susceptible de retarder son développement ou si l'évaluation montre que votre enfant présente un retard de développement de 30 % ou plus dans un ou plusieurs domaines.

Votre enfant peut bénéficier

d'une intervention précoce

s'il est impliqué dans le

système de protection de

l'enfance de l'État. Votre

enfant peut également être

éligible s'il est exposé à un

risque de retard de dévelop-

pement parce qu'il présente

trois facteurs de risque ou

plus, tels que le principal

responsable abuse de l'al-

cool ou d'autres substances,

la mère biologique a abusé

de l'alcool ou d'autres subs-

tances pendant la grossesse,

le principal responsable a

moins de 15 ans, la famille

n'est pas logée, le principal responsable souffre d'une maladie chronique, ou

le principal responsable a un niveau d'éducation équivalent à la 10e année

ou inférieur. Pour obtenir la liste complète des facteurs de risque, consultez

le site <https://www.dhs.state.il.us/page.aspx?item=96963>

Le fait de pouvoir bénéficier d'une intervention précoce ne signifie pas automatiquement que votre enfant a reçu un diagnostic formel ou qu'il est handicapé. Cela peut simplement signifier que votre enfant présente un retard qui peut être traité par les services fournis par le programme d'intervention précoce. Une fois l'évaluation terminée, vous serez informé



par la CFC de la date de fin de l'évaluation. Vous avez le droit de recevoir des rapports d'évaluation. Si votre enfant est éligible et que vous décidez de participer au programme d'IP, une réunion sera organisée avec vous et votre équipe pour élaborer un **Plan de services individualisé pour la famille (IFSP)**. L'élaboration du plan est gratuite et la réunion de l'IFSP doit avoir lieu dans les 45 jours suivant l'orientation de votre enfant vers le programme d'IP.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, vous pouvez demander les résultats de l'évaluation avant la réunion. Cela peut vous aider à préparer la réunion en lisant le rapport, en rédigeant des questions pour l'équipe et en fournissant des commentaires supplémentaires. Vous trouverez à l'annexe D un modèle de lettre pour demander les résultats de l'évaluation avant la réunion.

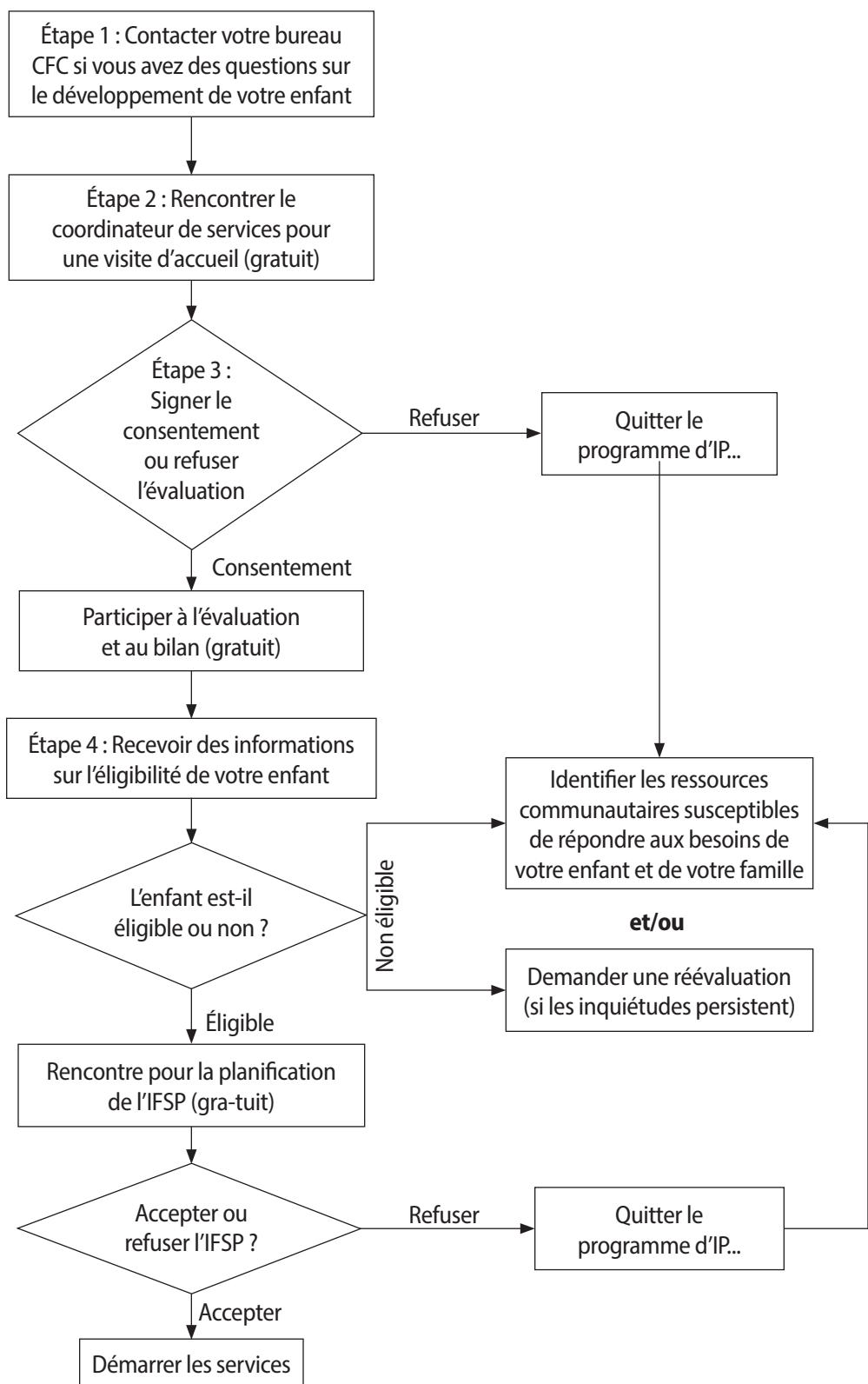
Si votre enfant est jugé inéligible, aucun IFSP ne sera élaboré et aucun service d'IP ne sera fourni. Le coordinateur de services peut vous fournir une liste de ressources communautaires susceptibles de répondre aux besoins de votre famille et de votre enfant. Si vous avez de nouvelles inquiétudes concernant le développement de votre enfant, vous pouvez contacter le bureau des CFC à tout moment avant que votre enfant n'atteigne l'âge de 3 ans pour en discuter. Vous trouverez à l'annexe E une liste de ressources susceptibles d'être utiles.

M'occuper de mon bébé prématûr a été à la fois merveilleux et difficile. Mon équipe d'intervention précoce m'a aidée à trouver plus de « merveilleux » dans le fait d'être parent en me montrant différentes façons d'aider mon bébé à bouger, à jouer, à manger et à dormir. Grâce à leur soutien, j'ai pris confiance en moi et mon bébé a grandi de quelques centimètres et pris quelques kilos !



Déterminer l'éligibilité aux services d'IP

Dates



SECTION TROIS

Participation aux services d'IP

Votre coordonnateur de services d'IP...

- est votre premier point de contact dans le système d'IP,
- présente votre famille aux autres membres du personnel des CFC, y compris à l'agent de liaison avec les parents,
- coordonne les évaluations visant à déterminer l'admissibilité aux services, aide les familles à comprendre leurs rôles et leurs droits dans le système d'IP,
- aide la famille et les autres membres de l'équipe d'IP à élaborer et à mettre en œuvre l'IFSP,
- communique avec la famille tous les mois pendant que l'enfant bénéficie des services d'IP,
- élabore et tient à jour le dossier de l'enfant et de la famille, et
- aide la famille à quitter les services d'IP lorsque l'enfant atteint l'âge de 3 ans.

Les familles qui choisissent de participer au programme d'IP sont associées à toutes les décisions concernant les services d'IP. Vous êtes membre de l'équipe de votre enfant. La première étape consiste à planifier le plan de service individualisé pour les familles (IFSP). Lorsque vous et l'équipe aurez terminé le plan, vous le signerez pour indiquer que vous êtes d'accord avec les services. Les services doivent commencer dans les 30 jours suivant la signature de l'IFSP. Le plan décrit les services à fournir, à quelle fréquence et par qui. Parce que les nourrissons et les jeunes enfants apprennent mieux par les expériences et les interactions quotidiennes, les services sont fournis à votre domicile ou dans d'autres lieux de la vie courante. En raison de leurs horaires de travail ou d'autres exigences, certaines familles demandent aux prestataires de services de se rendre là où leur enfant passe la majeure partie de la journée. Il peut s'agir d'un programme de garde d'enfants ou du domicile d'un ami ou d'un parent. Vous et votre équipe examinerez le plan et les progrès de votre enfant au moins tous les six mois. Vous pouvez accepter, refuser ou arrêter les services à tout moment. Votre participation est volontaire et nécessite votre consentement écrit. La section suivante décrit le processus de prestation de services pour vous et votre enfant.



Étape 1 : Développer l'IFSP

Votre coordinateur de services et l'équipe de l'IFSP vous aideront à

- identifier vos préoccupations et vos priorités pour répondre aux besoins de votre enfant,
- élaborer les **résultats** de l'IFSP pour votre enfant et votre famille,
- se mettre d'accord sur les services et les soutiens qui aideront votre enfant et votre famille à atteindre les résultats identifiés, et
- déterminer si les services sont soumis à des redevances.

Vous devez organiser une réunion pour élaborer l'IFSP dès que possible et

au plus tard dans les 45 jours suivant l'orientation de votre enfant vers le programme d'IP. L'élaboration du plan est gratuite. Votre coordinateur de services et l'équipe d'IP vous aideront.

Qu'est-ce qu'un IFSP ?

L'IFSP est un plan que vous élaborez avec votre équipe d'IP. Le plan reflète vos priorités et vos préoccupations pour votre enfant. Vous identifiez les résultats (par exemple, que votre enfant marche, qu'il dise un mot, qu'il fasse un câlin) que vous souhaitez pour votre enfant et votre famille ou les personnes qui s'occupent de lui. Il s'agit de déclarations qui décrivent les changements et les avantages que vous souhaitez pour votre enfant et votre famille. Vous et l'équipe identifiez également les services permettant d'atteindre ces résultats.

Vous pouvez commencer par poser deux questions : Quelles sont les prestations que je souhaite que mon enfant et ma famille reçoivent de l'IP ? Qu'est-ce qui sera différent ou meilleur pour mon enfant et ma famille lorsque ces changements se produiront ?

Les services décrits dans l'IFSP sont destinés à favoriser trois résultats primordiaux :

- Acquérir et utiliser des connaissances et des compétences.
- Établir des relations sociales positives.
- Utiliser des comportements appropriés pour répondre à leurs besoins.

Il inclura également les **résultats pour la famille**. Les trois résultats importants (voir annexe F) sont les suivants :

- comprendre les forces, les capacités et les besoins de votre enfant ;
- aider votre enfant à se développer et à apprendre ; et
- connaître vos droits légaux concernant les services pour votre enfant.

Qui doit participer à l'élaboration de l'IFSP ?

Votre coordinateur de services vous expliquera le processus IFSP et organisera une réunion pour la planification de l'IFSP. Le coordonnateur va travailler avec vous pour identifier une date et une localisation qui vous conviennent. Vous recevrez une note écrite confirmant la réunion. La réunion doit se tenir dans votre langue maternelle. Vous pouvez demander un interprète si vous communiquez dans une langue autre que l'anglais.

Cette réunion vous réunira, ainsi que le coordonnateur des services et l'équipe d'évaluation. Vous pouvez inviter la famille, les amis et le soignant de votre enfant à la réunion.

Pour vous aider à préparer la réunion de l'IFSP, vous pouvez remplir la feuille de travail « Préparer l'IFSP de votre famille » aux pages 12 et 13 de ce guide. N'oubliez pas que vous êtes un partenaire à part entière dans la planification et la création de ce plan. La contribution et la participation de votre famille sont appréciées. Vous pouvez utiliser l'annexe G pour vous aider à conserver des notes importantes sur ces réunions.

Votre agent de liaison avec les parents...

- a également eu un enfant qui a bénéficié de services d'intervention précoce,
- propose des activités adaptées aux enfants,
- met les familles en contact avec d'autres familles,
- informe les familles sur les événements communautaires et les groupes de jeu,
- informe les familles sur leurs droits,
- répond aux questions,
- partage les ressources et
- apprend aux familles à défendre leurs intérêts.

Préparer l'IFSP de votre famille

1. Ce sont des choses que je veux que tout le monde sache à propos de mon enfant et de ma famille :

2. De nouvelles préoccupations sont apparues depuis ma dernière réunion avec mon coordinateur de services :

3. C'est ainsi que mon enfant communique avec moi et avec les autres :

4. Ce sont des façons dont mon enfant aime apprendre de nouvelles choses :

5. C'est ce que fait mon enfant lorsqu'il a besoin d'aide :

6. Il s'agit des compétences et des comportements que j'aimerais voir mon enfant adopter au cours des 6 à 12 prochains mois :

7. Plus précisément, j'aimerais que mon enfant montre ces nouvelles compétences ou ces nouveaux comportements au cours de ces routines ou de ces activités :

8. Ce sont des choses que j'aimerais apprendre dans les 6 à 12 prochains mois :

9. C'est ainsi que ma famille et moi-même apprenons le mieux :

Pourquoi signer l'IFSP ?

Une fois que vous et votre équipe vous serez mis d'accord sur les résultats et les services de l'IFSP, vous signerez le plan et en recevrez une copie. Votre signature indique que vous êtes d'accord avec le plan tel qu'il est rédigé, ou avec les modifications que vous indiquez sur la page de mise en œuvre. Votre coordinateur de services vous aidera également à déterminer si vous devez payer une participation familiale mensuelle pour les services d'IP en fonction de votre revenu familial et d'autres facteurs. (Pour plus de détails, voir la section 4, « Paiement des services d'IP »)

Étape 2 : Participer aux services

Qui fournit les services d'IP ?

Votre coordinateur de services vous proposera un choix de prestataires de services d'IP disponibles pour fournir les services d'IP décrits dans l'IFSP

Votre choix de prestataires d'IP peut être limité en raison de la disponibilité, des exigences en matière d'assurance ou des besoins particuliers de votre enfant. Vos choix peuvent également être limités en fonction de la manière dont vous souhaitez recevoir les services. Vous pouvez également demander à changer de prestataire et/ou de coordinateur de services à tout moment et pour n'importe quelle raison. Vous trouverez à l'annexe D une lettre type pour changer de prestataire et une autre pour demander un nouveau coordinateur de services.



Que se passe-t-il si je veux changer de service ?

Vous pouvez demander à votre coordinateur de services de prévoir une réunion avec l'équipe de l'IFSP pour discuter des changements à apporter à votre IFSP, comme l'ajout, la réduction ou l'augmentation de services pour votre enfant. Vous trouverez à l'annexe D une lettre type pour demander une modification des services.

Où les services d'IP sont-ils fournis ?

Les services d'IP doivent être fournis dans l'**environnement naturel** de l'enfant. Il s'agit des lieux où votre enfant est le plus susceptible de passer une grande partie de son temps et où d'autres jeunes enfants sans handicap ou retard sont également susceptibles de passer du temps. Les environnements naturels peuvent être votre domicile, la garderie, la bibliothèque, la maison d'un parent ou d'autres lieux où votre famille passe habituellement du temps. Les environnements naturels vous permettent, à vous et à votre

prestataire d'IP, d'utiliser vos habitudes quotidiennes pour enseigner de nouvelles compétences ou de nouveaux comportements à votre enfant. Si ces activités peuvent s'intégrer dans les habitudes quotidiennes de votre enfant, vous et les autres personnes qui s'en occupent serez plus enclins à les pratiquer souvent avec votre enfant lorsque votre prestataire d'IP n'est pas avec vous. Les principes clés relatifs aux milieux naturels sont présentés à l'annexe H.

Il est important de noter que, quel que soit l'endroit où les services d'IP sont fournis, le modèle de coaching est utilisé dans l'intervention précoce. Cela signifie que lors des visites d'IP, le prestataire peut vous aider (ou aider le personnel de la garderie) à interagir avec votre enfant pour favoriser son développement. Le coaching peut vous aider à identifier des stratégies pour soutenir votre enfant, à mettre en pratique ces stratégies pendant la visite, à réfléchir à vos interactions avec votre enfant, à résoudre des problèmes et à recevoir des commentaires de la part du prestataire d'IP.

À quoi devez-vous vous attendre lors d'une visite d'IP ?

Vous devez convenir avec votre prestataire d'IP d'une heure et d'un jour pour vous rencontrer. Lors de la première réunion, votre prestataire d'IP discutera probablement du développement actuel de votre enfant et passera en revue les questions et préoccupations de votre famille. Il vous proposera des moyens de travailler avec votre enfant pour atteindre les objectifs de l'IFSP. Votre prestataire d'IP vous prendra en compte, vous ou le principal dispensateur de soins de votre enfant, en tant que partenaire de la prestation de services d'IP. Cela signifie que l'on vous demandera de participer activement aux visites d'IP. Votre prestataire d'IP ne devrait jamais être seul avec votre enfant.



Comment participez-vous à l'IP ?

Il est très important de travailler avec votre prestataire d'IP, afin de soutenir l'apprentissage et le développement de votre enfant. Votre prestataire d'IP recueille des informations en discutant avec vous et d'autres membres de la famille ou aidants. Votre prestataire d'IP apprend à connaître les points forts et les besoins de votre enfant en vous observant, vous et votre enfant, dans vos activités quotidiennes. Utilisez la feuille de travail « Planifier l'IFSP de votre famille » pour guider vos conversations avec les prestataires d'IP.

Des expériences positives et encourageantes avec des adultes familiers aident le cerveau de votre enfant à se renforcer et à gagner en flexibilité. Vous êtes donc la personne qui peut avoir le plus grand impact sur le développement de votre enfant. En tant que membre clé de l'équipe d'IP de votre enfant, vous pouvez l'aider en faisant ce qui suit :

- Apprenez à connaître vos prestataires d'IP.
- Participez activement aux visites de votre enfant.
- Demandez à vos prestataires d'IP de vous expliquer les activités qu'ils mènent avec vous et votre enfant, ainsi que les raisons de ces activités.
- Partagez des informations sur vos habitudes, vos traditions familiales et votre culture.
- Parlez des différents endroits que vous fréquentez avec votre enfant, tels que les groupes de jeux et les maisons d'amis.
- Décrivez les personnes que vous et votre enfant aimez côtoyer.
- Remarquez ce qui intéresse votre enfant.
- Faites part à votre prestataire d'IP de toute inquiétude concernant votre enfant.



- Apprenez des activités qui favorisent le développement de votre enfant et intégrez-les à votre routine quotidienne et à celle de votre enfant.
- Donnez à votre enfant de nombreuses occasions de jouer et de pratiquer de nouvelles compétences au cours des activités quotidiennes, telles que l'habillage, les repas et les changements de couches.
- Identifiez les soutiens et les ressources formels et informels de votre famille. Par exemple, qui contactez-vous pour obtenir de l'aide ? Que possédez-vous déjà et que vous pouvez utiliser pour vous soutenir, vous et votre enfant ?
- Demandez de l'aide si nécessaire. Faites savoir à votre famille, à vos amis et aux prestataires d'IP comment ils peuvent vous aider dans les moments difficiles.

- Jouez régulièrement avec votre enfant et parlez-lui. Il saura ainsi qu'il est spécial et aimé !

Comment pouvez-vous communiquer avec votre prestataire d'IP au sujet des visites d'IP ?

Les enfants peuvent bénéficier des services d'IP dans de nombreux endroits, y compris la garderie, le domicile familial et les lieux communautaires. Si vous ne pouvez pas être présent lors d'une visite d'IP, le prestataire d'IP doit vous communiquer les informations importantes concernant la visite. Par exemple, si votre enfant bénéficie d'une thérapie orthophonique dans le cadre de son programme de garde d'enfants, demandez au prestataire d'IP et au responsable de la garde d'enfants de vous parler de ces visites. Pour ce faire, il peut envoyer un e-mail contenant un résumé de la visite. (Voir

Il est important de s'assurer que votre plan fonctionne.
Parlez souvent à votre agent de liaison avec les parents ou à votre coordinateur de services.

l'annexe I pour un exemple de note de progrès). Le professionnel peut également enregistrer sur vidéo une partie de la visite d'IP, avec votre accord, afin que vous puissiez voir ce que votre enfant apprend et comment vous pouvez l'aider à poursuivre son apprentissage. Vous pouvez également demander un appel téléphonique pour discuter d'une visite et des stratégies à mettre en œuvre pour aider votre enfant. Vous devriez recevoir des communications régulières de la part de vos prestataires d'IP si vous n'êtes pas présent lors des visites d'IP.

Comment pouvez-vous rencontrer d'autres parents dans le cadre du programme d'IP ?

Votre bureau local du CFC dispose d'un **agent de liaison parent** qui a l'expérience du système de services d'IP parce qu'il est le parent ou le tuteur d'un enfant souffrant d'un retard ou d'un handicap. Le rôle de l'agent de liaison est de fournir des informations et un soutien aux familles. Vous pouvez lui demander de :

- vous fournir des informations sur le diagnostic de votre enfant,
- vous aider à défendre les intérêts de votre enfant,
- vous fournir le soutien personnel dont vous pouvez parfois avoir besoin, et
- vous mettre en contact avec d'autres parents.

Le centre d'information sur l'intervention précoce de l'Illinois (<http://eiclearinghouse.org>) est également une source d'informations gratuites pour vous. Vous pouvez visiter le site web, obtenir des informations par le biais de la bibliothèque virtuelle, recevoir des bulletins d'information et poser des questions par téléphone ou par courrier électronique. Un expert en IP répondra dans les 48 heures à vos questions ou demandes.



Étape 3 : Décider comment recevoir les services

Vous et votre équipe discuterez de la manière dont les services d'IP peuvent être fournis. Les options comprennent :

les visites en personne : Les services d'IP sont fournis par le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant et un prestataire d'IP qui travaillent ensemble, physiquement présents au même endroit, à domicile ou dans un cadre communautaire. C'est la manière traditionnelle de fournir des services d'IP.

les visites vidéo en direct : Les services d'IP sont fournis par Internet sur un ordinateur ou une tablette (par exemple, iPad), ce qui permet à votre famille de travailler avec un prestataire en temps réel.

une consultation téléphonique : Les services d'IP sont fournis par un prestataire d'IP en temps réel au téléphone, mais sans vidéo. Il ne s'agit que d'un moyen temporaire de recevoir des services.

les modalités hybrides : Les services d'IP sont fournis par une combinaison de visites en personne, de visites vidéo en direct et de consultations téléphoniques. Les familles disposent ainsi de la souplesse nécessaire pour répondre aux problèmes de santé de l'enfant ou du ménage et à d'autres priorités familiales susceptibles d'entraîner l'annulation des visites d'IP.

Quelle que soit la manière dont vous recevez les services, ils :

- s'appuient sur les points forts de votre enfant et de votre famille et répondent à leurs besoins en tenant compte de leur culture et de leur langue et en s'affirmant comme tels ;
- se fondent sur les résultats que vous avez identifiés dans l'IFSP ;
- utilisent une approche d'accompagnement pour la prestation de services et se concentrent sur le renforcement des capacités des soignants ;
- se concentrent sur les possibilités d'apprentissage et d'intervention intégrées dans les routines et les activités naturelles de votre famille ;
- n'exigent pas ou n'attendent pas des enfants qu'ils restent assis pendant de longues périodes ;



- tiennent compte de vos besoins et de vos préférences en matière d'horaires ;
- respectent la vie privée, les normes de confidentialité et les garanties juridiques ; et
- sont personnalisés et flexibles pour s'adapter à l'évolution de vos priorités et de votre situation.

La décision sur la manière de recevoir des services est prise avec tous les membres de l'équipe de l'IFSP et dépend de nombreux éléments, tels que la disponibilité des prestataires d'IP dans votre région, votre accès à la technologie et votre familiarité avec celle-ci, ainsi que votre aisance à être en contact étroit avec les prestataires d'IP à votre domicile ou dans d'autres environnements familiers. Discutez avec votre coordinateur de services et votre équipe d'IP de l'option qui vous convient le mieux. Vous pouvez toujours changer d'avis sur la manière dont vous recevez les services.

Étape 4 : Passer en revue l'IFSP tous les six mois

Un IFSP peut être modifié. Au fur et à mesure que votre enfant grandit et se développe, ce qui est important pour vous peut changer et nécessiter des services nouveaux ou différents. L'équipe d'IP peut modifier les services afin de mieux répondre aux besoins de votre enfant et de votre famille.

Vous et l'équipe de l'IFSP examinerez les progrès de votre enfant tous les six mois et mettrez le plan à jour au moins une fois par an. Si vos besoins évoluent, vous et votre équipe pouvez vous réunir plus souvent pour modifier le plan si nécessaire.

Pour vous préparer à l'examen de l'IFSP, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- Votre enfant a-t-il fait des progrès ?
- Les résultats actuels nécessitent-ils des services différents ou supplémentaires ?
- Vos priorités pour votre enfant ont-elles changé ?
- De quels services votre enfant pourrait-il avoir besoin à l'avenir ?
- Votre enfant a-t-il atteint les objectifs de l'IFSP ? Les nouveaux résultats sont-ils appropriés ?
- Votre famille a-t-elle atteint les objectifs de l'IFSP ? De nouveaux objectifs sont-ils nécessaires ?

L'examen de l'IFSP a également pour but de déterminer si votre enfant est toujours éligible aux services d'IP ou s'il a atteint les étapes de son développement et n'a plus besoin de ces services.

Que se passe-t-il au cours d'une séance typique d'IP ?

L'IP met l'accent sur l'enfant et la famille. Lors d'une visite typique d'IP, le prestataire accompagne la famille dans l'élaboration de stratégies à mettre en œuvre avec l'enfant. À cette fin, une visite typique pour les services d'IP comprend généralement la plupart des actions suivantes :

- **Préparer la visite à l'avance.** Le prestataire examine les notes et planifie les activités et les stratégies pour la visite. Le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant peut également souhaiter revoir les notes prises lors de la dernière réunion. S'il s'agit d'une visite vidéo en direct, le prestataire peut vous envoyer (ou à la puéricultrice) des jouets et des objets pour préparer la visite.
- **Arrivée et salutations.** Le prestataire arrive et discute avec le parent ou l'aidant ; il définit les objectifs de la visite et se prépare à commencer.
- **Participer à des activités axées sur les résultats.** L'éducateur et le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant travaillent ensemble avec le jeune enfant.
- **S'observer mutuellement.** Le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant peut observer l'intervenant interagir avec son enfant, et l'intervenant peut également observer l'interaction entre le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant et l'enfant et fournir des commentaires de soutien.
- **Démonstration et pratique de nouvelles activités ou stratégies.** L'intervenant peut montrer au parent ou à la personne qui s'occupe de l'enfant des façons nouvelles ou différentes d'aider l'enfant à apprendre.
- **Partage de l'information et des connaissances.** Le prestataire et le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant peuvent avoir des informations importantes à partager sur le développement, les services, les aides et les progrès de l'enfant.
- **Documenter les services fournis.** Le prestataire laisse au parent ou à la personne qui s'occupe de lui des informations écrites sur ce qui s'est passé au cours de la visite. Cela est particulièrement important lorsque les services sont fournis en l'absence d'un membre de la famille, par exemple dans le cadre d'une garde d'enfants.
- **Planifier des activités et des stratégies entre les visites.** Le prestataire peut aider le parent ou l'aidant à réfléchir à la manière d'intégrer les activités qu'ils ont pratiquées dans leur routine quotidienne naturelle. Il peut également identifier des informations que le prestataire d'IP ou le soignant pourrait rassembler pour la prochaine visite d'IP.
- **Programmation de la prochaine visite.** Pour s'assurer que les services se poursuivent sans interruption, le parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant et le prestataire d'IP fixent la date de la prochaine visite d'IP.

SECTION QUATRE

Payer les services d'IP

Les familles dont les enfants sont éligibles au programme d'intervention précoce de l'Illinois se posent souvent de nombreuses questions sur le paiement des services.

Quels sont les services d'IP gratuits ?

Toutes les évaluations et la coordination des services prestataires d'IP sont gratuites. Si votre enfant est éligible et que vous entrez dans le programme IP, le personnel travaillera avec vous pour élaborer et coordonner votre plan de service individualisé pour les familles (IFSP) gratuitement. Si vous parlez une autre langue que l'anglais, le programme d'IP vous fournira gratuitement un interprète et des services de traduction.

En quoi consistent les frais de participation des familles ?

Il se peut que vous deviez payer une participation familiale mensuelle qui sera fonction de vos revenus, de la taille de votre famille et de l'importance de vos dépenses médicales et de vos dépenses en cas de sinistre. Votre coordinateur de services peut vous donner des informations sur le montant des frais. Si vous ne souhaitez pas divulguer vos revenus, vous paierez la redevance la plus élevée. Des relevés mensuels sont envoyés à votre famille, indiquant la mensualité ainsi que le montant payé par le système pour les services de votre enfant. Les familles n'ont jamais à payer plus de frais que ce que le système paie pour les services. Pour plus de détails, recherchez « frais de participation des familles » sur le site web de l'IDHS à l'adresse <https://www.dhs.state.il.us>.



En quoi est-ce utile de recourir à mon assurance privée ?

L'assurance maladie privée peut contribuer à réduire le montant que le programme d'IP paie pour les services destinés à votre enfant. Lorsque vous faites appel à votre assurance maladie privée pour obtenir des services, les paiements d'IP peuvent également vous aider à respecter la franchise annuelle de votre régime d'assurance maladie. En outre, les services d'IP ne vous seront jamais facturés et vous n'aurez jamais à payer la quote-part de l'assurance pour les services d'IP. Tous les services non couverts par l'assu-

rance maladie privée sont facturés au programme d'IP. Vous devez discuter de votre régime d'assurance maladie privée et de la procédure de facturation avec votre coordinateur de services.

«

Notre prestataire nous a aidés tout au long du processus d'intervention précoce. Nous n'aurions pas su comment commencer sans ses conseils.

»

En quoi le fait de fournir l'accès à mes prestations publiques, comme All Kids, aide-t-il le programme d'IP ?

Le programme d'IP peut obtenir la prise en charge de certains services lorsque les familles fournissent cet accès. Il s'agit là d'une autre source potentielle de revenus pour l'ensemble du programme d'IP. Si vous ne bénéficiez pas de prestations publiques mais pensez pouvoir y prétendre, demandez à votre coordinateur de services de faire une demande pour All Kids. Les familles qui n'ont pas d'assurance sont vivement encouragées à remplir le formulaire All Kids et à consulter le site Internet Get Covered Illinois à l'adresse suivante : <https://getcovered.illinois.gov/>.

Que signifie « donner son consentement éclairé » à l'utilisation d'une assurance ?

Vous serez invité à signer un formulaire de consentement qui permet au programme d'IP de l'Illinois de contacter et de facturer votre prestataire d'IP ou All Kids pour les services d'IP que votre famille reçoit.

«

Notre prestataire nous a aidés tout au long du processus d'intervention précoce. Nous n'aurions pas su comment commencer sans ses conseils.

»

Pourquoi le programme d'IP de l'Illinois ne paie-t-il pas pour tout ?

Le programme d'IP est le « payeur en dernier ressort ». Cela signifie que tous les autres fonds disponibles doivent être utilisés en premier. Le programme d'IP reçoit des fonds fédéraux, mais ceux-ci ne couvrent pas le coût total du programme. L'État fournit également des fonds pour soutenir le programme d'IP. Les fonds provenant de l'assurance privée et les frais de participation des familles sont des soutiens importants pour le programme. Ils permettent au programme de continuer à fournir des services de haute qualité à toutes les familles éligibles.

Pour plus d'informations

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter votre coordinateur de services au bureau local du CFC. Vous pouvez également obtenir des résultats utiles auprès du bureau central de facturation de l'IP (BCF) à l'adresse suivante : <https://eicbo.info>.

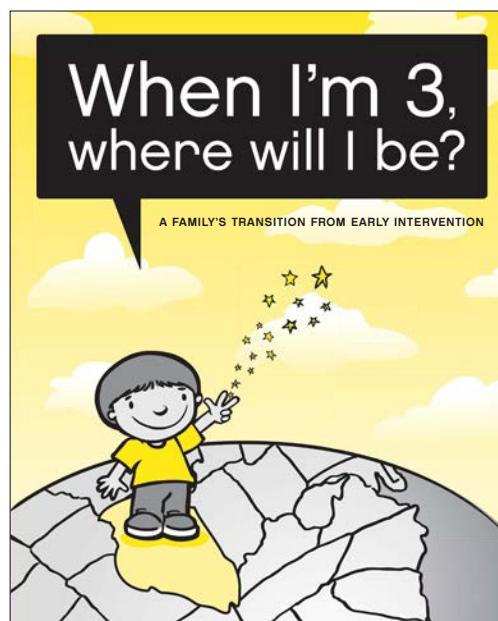
SECTION CINQ

Quand est-il temps de quitter le programme d'IP ?

Votre enfant peut quitter le programme d'IP lorsque son développement s'améliore et que les résultats escomptés ont été atteints. Sinon, votre enfant peut continuer à participer au programme d'IP jusqu'à son troisième anniversaire, ou après si des **services étendus** sont une option pour votre enfant. Au moins six mois avant que votre enfant n'atteigne l'âge de 3 ans, vous et l'équipe de l'IFSP commencerez à planifier la sortie des services d'IP. Cela vous donne le temps de vous renseigner pour savoir si votre enfant peut bénéficier de services d'éducation spécialisée pour la petite enfance (ECSE) par l'intermédiaire de votre district scolaire local ou, en fonction de sa date de naissance, s'il peut bénéficier de services étendus. Tous les enfants ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de l'ECSE, et il se peut que votre enfant ait besoin d'une autre évaluation.

Notamment, si vous demandez une technologie d'assistance mais qu'il vous reste moins de six mois avant que votre enfant n'atteigne l'âge de la fin de l'intervention précoce, votre enfant ne pourra pas recevoir de technologie d'assistance dans le cadre de l'intervention précoce. Dans l'annexe E, nous énumérons les ressources qui peuvent aider votre enfant à accéder aux **technologies d'assistance** pendant cette période.

Ce manuel guide les familles de l'Illinois dans la transition de leur enfant de l'IP à l'ECSE. Disponible uniquement en anglais et en espagnol.



<https://www.isbe.net/Documents/When-Im-Three.pdf>

Services de transition

Voici les étapes et votre rôle dans le processus :

Étape 1 : Discutez avec votre coordinateur de services, votre agent de liaison avec les parents et les prestataires d'IP de la manière de préparer votre enfant et votre famille à la transition.

Étape 2 : Votre coordinateur de services vous demandera si vous souhaitez être orienté vers le district scolaire local pour des services ECSE. Vous pouvez accepter ou refuser. Si vous acceptez, votre signature est nécessaire pour partager les informations avec votre district scolaire local.

Étape 3 : Assistez à une conférence de planification de la transition pour votre enfant.

Étape 4 : Participez à l'évaluation de votre enfant par le district scolaire, si nécessaire.

Étape 5 : Obtenez la décision sur l'éligibilité de votre enfant à l'ECSE, aux services étendus d'IP, aux aménagements et aux services de votre district scolaire.

Étape 6 : Si vous y avez droit, planifiez le plan d'enseignement individualisé (PEI) ou le plan de l'article 504 de votre enfant. Si ce n'est pas le cas, envisagez d'autres ressources ou options communautaires pour votre enfant.

Services étendus

Les familles qui remplissent les conditions requises peuvent continuer à bénéficier des services d'IP après le troisième anniversaire de leur enfant jusqu'au début de l'année scolaire suivante si *tous les critères suivants* sont remplis. L'enfant doit

- avoir un IFSP actif,
- avoir son troisième anniversaire entre le 1er mai et le 31 août, et
- avoir été jugé admissible à un programme d'enseignement individualisé (PEI) avec le district scolaire local de l'enfant.

Pour en savoir plus sur l'éligibilité aux services ECSE, visitez le site de l'ISBE à l'adresse <https://www.isbe.net/> et recherchez « early childhood special education services » (services d'éducation spécialisée pour la petite enfance).

Évaluer vos services d'IP

Peu après avoir quitté le programme d'IP, vous recevrez une enquête sur les résultats de la famille de la part du programme de formation d'IP de l'Illinois. Il s'agit d'une enquête *très importante*, et nous vous demandons de la compléter et de la renvoyer dès que possible. Vos réponses aideront le programme d'IP à obtenir des informations précieuses sur l'expérience de votre famille dans le programme d'IP et à envisager des changements si nécessaire. L'enquête pose des questions sur les **résultats familiaux** tels que

- comprendre les forces, les capacités et les besoins de votre enfant ;
- aider votre enfant à se développer et à apprendre ; et
- comprendre vos droits.

Elle pose également des questions sur l'utilité du système d'IP. L'enquête peut être remplie de différentes manières et est disponible en anglais et en espagnol. N'hésitez pas à contacter le programme de formation d'IP de l'Illinois (numéros joints à l'enquête) si vous avez besoin d'aide pour remplir l'enquête.

SECTION SIX

Quels sont vos droits ?

Le programme d'IP de l'Illinois a été établi par la loi de l'État pour se conformer à la partie C de la loi fédérale **Individuals With Disabilities Education Act** (IDEA).

L'IDEA prévoit des services d'IP pour les enfants éligibles, de la naissance jusqu'à leur troisième anniversaire ou éventuellement jusqu'au début de l'année scolaire suivant leur troisième anniversaire. Après avoir

atteint l'âge de 3 ans, l'IDEA précise que votre enfant peut continuer à recevoir des services de la part de votre district scolaire local. L'IDEA définit vos droits en tant que parent d'un enfant bénéficiant de services d'IP.

Certains de vos droits parentaux sont brièvement décrits ici. Pour plus d'informations sur les droits de la famille dans l'IP, visitez le site eiclearinghouse.org et cherchez « family rights » (droits de la famille). Pour plus d'informations, consultez les pages suivantes :

- Brochure Droits de l'enfant et de la famille dans le cadre de l'IDEA pour le système d'IP à l'adresse <https://www.childfind-idea-il.us/Materials/4392.pdf>
- Les Centres de formation et d'information des parents (PTIC) dans l'Illinois : Le personnel des PTIC est essentiellement composé de parents d'enfants handicapés ou souffrant de retards. Les PTIC offrent gratuitement des services de formation, d'information et d'orientation aux familles d'enfants bénéficiant de services d'intervention précoce, de services scolaires et de services aux adultes. Pour en savoir plus, consultez <https://eiclearinghouse.org/blogs/parent-centers/>
- Le guide à destination des parents « Educational Rights and Responsibilities: Understanding Special Education in Illinois » (Droits et responsabilités en matière d'éducation :comprendre l'éducation spéciale dans l'Illinois) est disponible à l'adresse suivante : https://www.childfind-idea-il.us/Materials/Educ_Rights_en.pdf



Dans l'Illinois, il existe deux PTIC :

- Le centre de ressources familiales sur les handicaps (FRCD) dessert la région métropolitaine de Chicago. Visitez le site <http://frcd.org>,appelez le FRCD au (312) 939-3513, ou envoyez un e-mail à info@frcd.org.
- Family Matters dessert le reste de l'État. Visitez <http://fmptic.org> ou appelez (866) 4FMPTIC.

Consentement éclairé

Le **consentement éclairé** signifie que vous donnez votre autorisation pour que vous et votre enfant receviez des autorisations. Vous serez invité à signer l'IFSP pour montrer que vous comprenez et acceptez le plan et les services qui y sont définis. Vous serez également invité à signer des consentements pour partager des informations sur votre enfant et votre famille avec des prestataires d'intervention précoce ou d'autres agences qui s'occupent de votre enfant et de votre famille. Les informations ne peuvent être partagées que si vous signez un formulaire indiquant qui recevra les informations. Toutes les informations doivent être fournies dans la langue que vous utilisez habituellement.

Notification écrite préalable

Un avis écrit doit vous être donné avant qu'une agence ou un prestataire d'IP n'apporte un changement aux services d'IP de votre enfant. La notification doit être faite dans la langue que vous utilisez habituellement. Vous devez être informé par écrit de toute réunion, afin de disposer d'un délai raisonnable pour prendre des dispositions en vue d'y assister.

Examen des dossiers

Vous avez le droit de consulter tout dossier relatif aux services d'IP de votre enfant. Les dossiers doivent être mis à votre disposition dans les dix jours calendaires suivant votre demande. Vous pouvez demander que des modifications soient apportées au dossier. Si l'agence refuse de modifier les dossiers, vous avez le droit de demander une audience en bonne et due forme.

Confidentialité des dossiers

Tous les dossiers relatifs aux services d'IP de votre famille sont confidentiels. Vos prestataires échangeront des informations entre eux afin de fournir les meilleurs services à votre famille. Les dossiers ne seront partagés avec d'autres que dans la mesure où cela est autorisé par des lois strictes sur la protection de la vie privée, telles que la loi sur la portabilité et la responsabilité de l'assurance maladie (HIPAA) et la loi sur les droits et la confi-

dentialité en matière d'éducation familiale (FERPA). Lorsque vous et votre enfant vous apprêtez à quitter le programme d'IP, il vous sera demandé de donner votre consentement écrit avant que votre dossier ne soit communiqué au district scolaire local ou à un autre organisme qui s'occupera de votre enfant à l'âge de 3 ans.

Résolution des problèmes

Si vous avez des inquiétudes concernant les services ou si vous n'êtes pas d'accord avec les décisions concernant votre enfant, vous devez en discuter avec votre coordinateur de services au CFC. Ces services ou décisions peuvent concerner l'identification, l'évaluation, le placement ou l'adéquation des services. Si vous n'êtes pas satisfait du résultat de la discussion, la loi prévoit des options formelles de résolution administrative. Il s'agit notamment des démarches suivantes :

1. Réclamations auprès

de l'État. Vous pouvez déposer une plainte écrite et signée auprès du Département des services sociaux de l'Illinois (IDHS) si vous estimez qu'un prestataire a enfreint une loi ou une règle concernant le programme d'intervention précoce de la partie C. La déclaration doit contenir les faits qui étayent votre plainte. L'IDHS peut utiliser le programme de suivi des interventions précoce de l'Illinois pour faciliter l'enquête (<https://earlyinterventionmonitoring.org>).

L'IDHS dispose de 60 jours à compter de la réception de la plainte pour enquêter et rédiger une décision. Pendant cette période, l'IDHS peut mener une enquête indépendante. La décision de l'IDHS doit comprendre les résultats de l'enquête, les conclusions et le motif de la décision finale. Si la plainte est jugée vraie ou valable, la décision doit inclure des procédures visant à corriger la cause de la plainte.

2. Médiation. En cas de désaccord avec le prestataire local, la CFC ou l'IDHS, vous pouvez demander une **médiation**. La médiation est une séance volontaire animée par un médiateur qualifié dans un lieu qui vous convient, dans les dix jours suivant la demande. Le rôle du médiateur est d'aider les parties en désaccord à dialoguer et à trouver un accord. Le



médiateur ne peut pas ordonner un accord. Les discussions qui ont lieu pendant la médiation sont confidentielles. La médiation est volontaire et vous devez accepter librement d'y participer. L'État prend en charge les frais de médiation. Un accord de médiation consigne les conditions convenues. Les services précédemment convenus pour votre enfant doivent être maintenus pendant la période de médiation.

3. Audience en bonne et due forme. Vous pouvez demander une audience en bonne et due forme pour résoudre une plainte déposée auprès de votre prestataire ou de la CFC. Si vous demandez une audience en bonne et due forme, vous et votre CFC avez jusqu'à 30 jours pour résoudre la plainte à votre satisfaction. Si vous ne pouvez pas le faire, une audience en bonne et due forme sera organisée.

Une audience en bonne et due forme est similaire à une audience judiciaire. L'audience doit se tenir à une date et en un lieu qui vous conviennent raisonnablement. Un agent d'audience écoute les deux parties en désaccord. L'agent d'audience ne peut pas être un employé d'une agence ou d'une autre entité qui fournit des services d'IP à votre enfant. Lors de l'audience, vous pouvez vous faire accompagner d'un **défenseur, d'un avocat** ou d'un ami qui possède des connaissances ou une formation particulières sur votre enfant ou sur les enfants handicapés. Vous avez également le droit d'amenier votre enfant et de faire en sorte que l'audience soit ouverte au public. Pour trouver un avocat, vous pouvez contacter Equip for Equality, l'agence du système de protection et d'assistance de l'Illinois, à l'adresse suivante : <https://equipforequality.org/>.

Vous avez le droit d'obtenir gratuitement une copie du procès-verbal de l'audience, des résultats et des décisions. La décision écrite doit vous être envoyée par courrier dans les 45 jours suivant la fin de la période de résolution de 30 jours. La partie perdante a le droit de faire appel de la décision.



SECTION SEPT

Questions fréquemment posées par les familles

Quelles questions puis-je poser à mon agent de liaison avec les parents des CFC ?

- Quelles sont les bonnes ressources pour moi et ma famille au sein de la communauté ?
- Existe-t-il des groupes de jeu communautaires dont mon enfant pourrait faire partie ?
- Pouvez-vous m'aider à entrer en contact avec d'autres parents ?

Que signifient tous les termes utilisés dans le domaine de l'IP ? Où puis-je obtenir plus d'informations sur le handicap de mon enfant ?

Comme de nombreux programmes de services, le programme d'IP dispose de nombreux termes et étiquettes différents pour décrire le programme, les services et les prestataires. Le glossaire de l'annexe B vous aidera à comprendre certains termes. Vous pouvez également consulter le centre d'information sur l'intervention précoce de l'Illinois (Illinois Early Intervention Clearinghouse) à l'adresse <http://eiclearinghouse.org/>. Le centre d'information de l'Illinois sur l'IP est destiné aux familles qui utilisent les services de l'IP et qui souhaitent en savoir plus. Il constitue un répertoire central des services pour l'État de l'Illinois et sert de ressource fournissant une variété d'informations sur l'IP. En utilisant un lien vers le catalogue de sa bibliothèque sur son site web, vous pouvez emprunter (gratuitement) des livres et des vidéos qui vous aideront pendant votre parcours dans le programme d'IP et au-delà !

Que se passe-t-il si ma famille déménage en dehors de ma région CFC ou dans un autre État ?

Informez votre coordinateur de services si vous déménagez ou si vous n'avez plus d'adresse permanente. Si vous déménagez à l'intérieur de l'Illinois, votre coordinateur de services vous aidera à passer au nouveau CFC en fournissant une copie du dossier de votre enfant au bureau du CFC desservant votre nouvelle communauté. Le nouveau bureau du CFC vous contactera pour organiser les services d'IP dans votre nouvelle région dès que possible si vos prestataires d'IP d'origine ne sont plus disponibles. Si vous déménagez dans un autre État, votre coordinateur de services peut vous aider à prendre contact avec le programme d'IP de votre nouvel État.

L'IP fournit-elle des services médicaux ?

Non. Le programme d'IP fournit des services de développement pour aider votre enfant à se développer et à apprendre. Les services médicaux ne peuvent être fournis qu'à des fins de diagnostic et d'évaluation et non de traitement.

Puis-je changer de prestataire d'IP ou de coordinateur de services ?

Oui. Il peut arriver que certaines familles trouvent que leur emploi du temps ne correspond pas à celui de leur prestataire d'IP et qu'elles souhaitent un prestataire qui puisse les rencontrer à un moment plus opportun. Une famille peut aussi préférer un autre point de vue. Si d'autres prestataires d'IP sont disponibles, un changement peut intervenir sur demande. Si vous n'êtes pas d'accord avec les services d'IP fournis, vous devez en parler à votre coordinateur de services. Si vous avez encore des inquiétudes, vous pouvez revoir vos droits tels qu'ils sont expliqués dans le manuel « *Infant/Toddler & Family Rights Under IDEA* » (Droits des nourrissons et des enfants en bas âge et de la famille dans le cadre de l'IDEA) et envisager les options qui s'offrent à vous pour résoudre vos problèmes.

Si un nouveau coordinateur de services est souhaité pour quelque raison que ce soit, n'oubliez pas que dans certains cas, le CFC ne dispose pas d'un personnel suffisant pour procéder à une réaffectation immédiate. Dans ce cas, vous devez discuter avec le gestionnaire du CFC du délai nécessaire pour changer de coordinateur de services. Vous trouverez à l'annexe D une lettre type pour demander un autre coordinateur de services.



ANNEXE A

Principes de l'intervention précoce

Adopté par le Conseil interagences de l'Illinois sur l'intervention précoce (IICEI)

Créé en octobre 2001

Dernière révision : janvier 2021

1. L'objectif principal de l'intervention précoce (IP) est de renforcer la capacité des personnes en charge d'enfants en soutenant leur aptitude à promouvoir le développement optimal de leur enfant et à faciliter la participation de leur enfant aux activités familiales et communautaires.
2. L'objectif de l'IP est de faciliter la participation active des familles dans le processus d'IP en impliquant les soignants dans la planification et la mise en œuvre des services, y compris l'intégration des stratégies d'intervention dans la vie familiale, comme les routines, les activités et les interactions avec leur enfant. C'est la famille/les soignants qui fournissent la véritable IP en adaptant de manière créative leurs méthodes de soins pour faciliter le développement de leur enfant, tout en équilibrant les besoins du reste de la famille.
3. L'IP nécessite une relation de collaboration entre les familles et les professionnels, avec une participation égale de toutes les personnes impliquées dans le processus. Le développement, la mise en œuvre, le suivi et

la modification des stratégies et des services d'intervention nécessitent un partenariat et un dialogue permanent et égalitaire entre la famille et les professionnels.

4. L'intervention doit être liée à des résultats spécifiques, centrés sur la famille, fonctionnels et mesurables du plan de service individualisé pour les familles (IFSP) qui sont élaborés à l'aide de pratiques adaptées et affirmées sur le plan culturel et linguistique.
5. Les services et les interventions doivent être intégrés dans un IFSP complet qui exige que les familles et les professionnels travaillent ensemble pour échanger constamment des connaissances et des informations. Cela nécessite également une collaboration entre les différentes disciplines au sein du système de la petite enfance afin d'accroître la capacité de l'équipe à résoudre conjointement les problèmes et à mettre en œuvre des œuvres. Le plan doit s'articuler autour des points forts, des priorités, des ressources, des habitudes et des activités de la famille et éviter toute duplication inutile des services. Les services et les stratégies sont basés sur les meilleures recherches disponibles, les bonnes pratiques recommandées dans le domaine et les lois et règlements relatifs à l'éducation spécialisée.

Plus de détails sur la page suivante

6. Les services, les interventions et les progrès doivent faire l'objet d'un suivi périodique par le biais d'observations et de discussions continues avec tous les membres de l'équipe afin de s'assurer que les stratégies mises en œuvre permettent d'obtenir des résultats.
7. La communication et la collaboration permanentes avec les professionnels de l'IP, les membres de la famille et les professionnels des systèmes partenaires en dehors de l'IP, qui soutiennent chaque famille, sont encouragées. Une communication permanente et inclusive entre tous les membres de l'équipe

permet d'offrir des services coordonnés, culturellement adaptés et complets au sein des systèmes et entre eux, afin de répondre au mieux aux priorités des familles, à l'évolution de leur situation et aux transitions.

8. Les enfants et leurs familles bénéficiant du programme d'IP méritent de recevoir des services de la meilleure qualité possible. Des normes élevées seront fixées pour la formation et l'ac-créditation du personnel administratif et d'intervention. La formation, la supervision et la technologie seront mises au service de l'excellence.

ANNEXE B

Glossaire

Âge de développement

Developmental Age

Déterminé en mesurant l'âge auquel votre enfant fait preuve de diverses compétences par rapport à l'âge auquel ces compétences sont considérées comme typiques. L'âge de développement est déterminé par une évaluation formelle.

Agent de liaison avec les parents

Parent Liaison

Une personne qui est le parent ou le tuteur d'un enfant souffrant d'un retard ou d'un handicap et qui a obtenu un titre de liaison avec les parents peut fournir des services de soutien direct aux familles. Ces personnes peuvent également conseiller les membres de l'équipe et d'autres prestataires de services sur les perspectives familiales.

Bureaux des services de l'enfance et de la famille

Child and Family Connections (CFC) Offices

Il s'agit de 25 bureaux financés par le Département des services sociaux de l'Illinois qui servent de points d'entrée régionaux au programme d'intervention précoce de l'Illinois. Les responsabilités du bureau CFC comprennent les activités de recherche d'enfants, l'accueil des familles, la coordination de l'évaluation et de la détermination de l'éligibilité des enfants, la supervision de l'élaboration des plans de services individualisés pour les familles (IFSP) et la coordination continue des services, y compris la transition vers les services après que l'enfant a atteint l'âge de 3 ans.

Cognitif

Cognitive

Le domaine du développement qui implique des capacités de réflexion, y compris des capacités d'apprentissage et de résolution de problèmes.

Confidentialité

Confidentiality

L'attente que les prestataires d'IP limitent l'accès aux informations sur les enfants et les familles qu'ils servent dans le cadre de l'intervention précoce. Le programme d'IP suit toutes les directives et procédures conformément au Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA) et au Family Education Rights and Privacy Act (FERPA) afin de garantir le droit des familles au respect de la vie privée et à la confidentialité.

Consentement éclairé

Informed Consent

Processus par lequel les familles reconnaissent par écrit (1) qu'elles ont été pleinement informées de toutes les informations relatives à une activité d'intervention précoce, (2) qu'elles acceptent de mener l'activité pour laquelle le consentement est demandé, et (3) qu'elles comprennent que l'octroi du consentement est volontaire.

Conseil de l'éducation de l'État de l'Illinois

Illinois State Board of Education (ISBE)

L'agence de l'État qui supervise les services éducatifs pour les enfants âgés de 3 à 21 ans dans l'Illinois.

Coordination des services

Service Coordination

Les activités menées par le coordinateur de services pour permettre à un enfant éligible et à sa famille de recevoir les services autorisés dans le cadre du programme d'IP de l'Illinois. Ces activités peuvent consister à recevoir des orientations, à assurer les mesures de protection, à protéger les droits, à documenter les services, à fournir des informations sur les services et à contribuer à l'identification des objectifs.

Coordinateur de services*Service Coordinator*

Un employé du bureau du CFC responsable des activités de coordination des services, y compris la coordination des services d'IP et autres pour les familles inscrites au programme d'IP.

Défenseur*Advocate*

Personne qui défend ou soutient une personne, une cause ou une politique. Les défenseurs des familles aident les parents et les autres membres de la famille à rechercher et à comprendre les services et les possibilités d'intervention précoce.

Département des services sociaux de l'Illinois*Illinois Department of Human Services*

L'agence de l'État qui a été désignée comme chef de file du programme d'IP de l'Illinois.

Domaines*Domains*

Les cinq principaux domaines de développement qui concernent les capacités cognitives, langagières, socio-affectives, d'adaptation et physiques, y compris l'audience et la vision.

Éducation spécialisée de la petite enfance*Early Childhood Special Education (ECSE)*

Les services ECSE pour les enfants âgés de 3 à 5 ans qui ont des retards de développement ou des handicaps et leurs familles sont fournis par les districts scolaires locaux et les coopératives d'éducation spéciale dans le cadre ou l'environnement d'une classe préscolaire.

Environnements naturels*Natural Environments*

Les milieux familiaux et communautaires auxquels participeraient les enfants et les familles sans handicap. La loi de 2004 sur l'amélioration de l'éducation des personnes handicapées (Individuals With Disabilities Education Improvement Act), partie C, exige que les nourrissons et les enfants en bas âge souffrant de retards ou de

handicaps soient accueillis dans des environnements naturels.

Évaluations/bilans*Assessments/Evaluations*

Ils peuvent être formels ou informels. Une évaluation initiale formelle détermine l'éligibilité aux services et est menée dans cinq domaines de développement (voir ci-dessous) par une équipe pluridisciplinaire. Des évaluations formelles périodiques ont également lieu pendant que l'enfant est dans le programme d'IP de l'Illinois. Des évaluations formelles périodiques ont également lieu pendant que l'enfant est dans le programme d'IP de l'Illinois.

Handicap*Disability*

Une déficience physique ou mentale qui limite de manière significative les principales activités de la vie telles que l'audition, la vision, la parole, la marche, les soins, les déplacements, l'apprentissage ou le travail.

IDEA

Veuillez consulter *Individuals with Disabilities Education Act (IDEA)* ou *Individuals With Disabilities Education Act (Partie C)*.

IDHS

Veuillez consulter *Département des services sociaux de l'Illinois*.

IFSP

Veuillez consulter *Plan de service individualisé pour les familles (IFSP)*.

Intervention précoce*Early Intervention*

Services spécialisés fournis aux nourrissons et aux enfants en bas âge qui présentent des signes ou un risque de *retard de développement* (voir ci-dessus). Les services sont planifiés et mis en œuvre avec la famille et souvent une équipe pluridisciplinaire de professionnels. (Voir aussi

Programme d'intervention précoce de l'Illinois).

Loi sur les droits et la confidentialité en matière d'éducation

Family Educational Rights and Privacy Act (FERPA)

Loi fédérale qui protège la confidentialité des dossiers scolaires des étudiants. La loi s'applique à toutes les agences étatiques et locales qui reçoivent des fonds dans le cadre d'un programme applicable du Département de l'éducation des États-Unis.

Loi sur l'éducation des personnes handicapées

Individuals With Disabilities Education Act (IDEA)

Loi fédérale modifiée en 1997 et réautorisée en 2004, qui modifie la loi de 1975 sur l'éducation des enfants handicapés (Education for All Handicapped Children Act). L'IDEA garantit des services aux enfants handicapés dans tout le pays et régit la manière dont les États et les organismes publics fournissent ces services. La partie B se concentre sur les services aux enfants d'âge préscolaire et scolaire atteints de troubles du développement. (Voir également *Individuals With Disabilities Education Act [Partie C]*).

Loi sur l'éducation des personnes handicapées (partie C)

Individuals With Disabilities Education Act (IDEA)

(Part C)

La partie de la loi fédérale qui se concentre sur les services aux nourrissons et aux enfants en bas âge qui risquent d'avoir un retard de développement ou qui en ont un. (Voir aussi *Individuals with Disabilities Education Act*).

Loi sur la portabilité et la responsabilité en matière d'assurance maladie

Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA)

Loi fédérale qui a exigé la création de normes nationales pour protéger les informations sensibles sur la santé des patients contre la divulgation sans le consentement ou la connaissance du patient.

Médiation

Mediation

Il s'agit d'une option du programme d'IP de l'Illinois que les parents peuvent demander lorsqu'ils ont une plainte individuelle concernant les services offerts à l'enfant et qu'ils souhaitent parvenir à un consensus avec une autre partie. La médiation est volontaire et acceptée par les parties en litige et est menée par un médiateur impartial et qualifié.

Niveau de pauvreté fédéral

Federal Poverty Level (FPL)

Mesure basée sur le revenu familial utilisée pour déterminer si une personne ou une famille a droit à une aide dans le cadre de divers programmes fédéraux. Le FPL change généralement chaque année.

Orientation

Referral

Toute action qui oriente les enfants et les familles vers le bureau local du CFC, qui les aide à accéder aux ressources et/ou aux informations disponibles. Toute personne qui soupçonne qu'un jeune enfant présente un retard de développement ou un risque de retard peut l'orienter vers un service spécialisé en appelant le bureau du CFC de sa région.

PEI

IEP

Veuillez consulter le *Programme d'enseignement individualisé (Individualized Education Program)*.

Plan de service individualisé pour les familles

Individualized Family Service Plan (IFSP)

Un plan écrit d'intervention précoce élaboré et mis en œuvre par les parents de l'enfant et une équipe pluridisciplinaire d'intervention précoce. L'IFSP tient compte des priorités, des préoccupations, des ressources et des objectifs de la famille pour leur enfant. Ces informations, ainsi que les résultats des évaluations complémentaires, sont

formalisées dans une formule de services et de support pour l'enfant et sa famille dans leur environnement naturel.

Plan d'article 504

Section 504 Plan

Un plan au titre de l'article 504 permet à votre enfant de bénéficier d'aménagements et de services connexes de la part de l'école publique. Contrairement à un PEI, un plan au titre de l'article 504 n'est pas limité aux élèves présentant certains types de handicap.

Prestataire d'intervention précoce

Early Intervention Provider

Un professionnel accrédité et/ou inscrit au programme d'IP pour fournir des services aux enfants présentant ou risquant de présenter un retard de développement. Les prestataires d'IP sont agréés par le Département des services sociaux de l'Illinois. Il peut s'agir, entre autres, d'ergothérapeutes, de thérapeutes du développement, de kinésithérapeutes et d'orthophonistes.

Programme d'intervention précoce de l'Illinois

Illinois Early Intervention Program

Un programme inter-agences complet et coordonné à l'échelle de l'État qui aide les familles ayant des nourrissons et des enfants en bas âge, de la naissance à l'âge de 3 ans, présentant ou risquant de présenter des retards de développement, à recevoir les ressources et les soutiens qui les aideront à maximiser le développement de leur enfant.

Programme d'enseignement individualisé (PEI)

Individualized Education Program (IEP)

Document révisé annuellement, exigé par la loi de 2004 sur l'amélioration de l'éducation des personnes handicapées (Individuals With Disabilities Education Improvement Act) pour les enfants de 3 ans et plus bénéficiant d'une éducation spécialisée. Le PEI est élaboré par les parents, les enseignants, les prestataires de services et le personnel de l'école qui conçoivent une formule

de support, y compris des objectifs annuels, des méthodes d'évaluation et la prestation de services d'éducation spéciale.

Retard de développement

Developmental Delay

L'état d'un enfant qui n'acquiert pas de nouvelles compétences à l'âge normal et/ou qui présente des comportements inappropriés pour son âge.

Résultats pour la famille

Family outcomes

Voir *résultats*.

Résultats

Outcomes

Déclarations de ce que les membres de la famille souhaitent voir se produire pour leur enfant et leur famille à la suite de leur participation à l'intervention précoce. Les résultats pour la famille et l'enfant peuvent porter sur n'importe quel aspect du développement de l'enfant ou de la vie familiale qu'une famille estime lié à sa capacité à améliorer le développement de l'enfant. Les résultats s'inscrivent souvent dans un contexte de vie réelle.

Réunion d'accueil

Intake Meeting

À la suite d'une *orientation*, les coordinateurs de services contactent la famille et fixent un rendez-vous pour discuter du programme d'intervention précoce, y compris des services et des frais, des droits de la famille et du dépistage initial. Le rendez-vous d'accueil donne aux familles l'occasion de poser des questions à leur coordinateur de services et de partager des informations sur leur enfant et leur famille.

Ressources

Resources

Personnes, agences, supports ou autres soutiens à la disposition des familles qui peuvent être utilisés pour soutenir leur capacité à s'occuper de leur enfant ou bénéficier des services d'IP.

Services d'intervention précoce étendus

Early Intervention Extended Services

Les services étendus permettent aux familles admissibles de continuer à bénéficier des services d'IP après le troisième anniversaire de leur enfant jusqu'au début de l'année scolaire suivante, lorsqu'elles commenceront à bénéficier de l'éducation spécialisée de la petite enfance par l'intermédiaire de leur district scolaire local.

Stratégies

Strategies

Un ensemble d'actions qui peuvent être entreprises pour aider votre enfant et votre famille à atteindre un résultat souhaité. Les stratégies sont généralement basées sur la façon dont les enfants apprennent au cours de la vie quotidienne à la maison, dans la communauté et dans les structures d'accueil et d'éducation de la petite enfance.

Titre d'intervention précoce

Early Intervention Credential

Un titre délivré conformément aux règles du Département des services sociaux de l'Illinois qui permet de s'assurer que les professionnels travaillant dans le système d'IP de l'Illinois possèdent les qualifications appropriées et participent

continuellement au développement professionnel lié à leur domaine afin de renforcer leur compréhension des nourrissons et des enfants en bas âge présentant des retards ou des handicaps.

Transition

Le processus organisé pour aider les enfants qui ont ou risquent d'avoir un retard de développement à passer d'un programme à l'autre, y compris le programme d'IP. Parmi les exemples de transition, citons le passage de l'hôpital au domicile ou des services d'IP à un programme préscolaire. L'équipe de l'IFSP est chargée d'établir un plan de transition écrit qui détaille les étapes nécessaires à une sortie en douceur du programme d'IP.

Visites vidéo en direct (téléthérapie)

Live Video Visits (teletherapy)

Les prestataires d'IP utilisent une plateforme virtuelle pour communiquer avec les parents, les soignants et l'enfant par l'intermédiaire d'Internet, en utilisant des fonctions vidéo et audio en temps réel. Les prestataires d'IP qui fournissent des services de cette manière doivent suivre une formation sur les visites vidéo en direct.

ANNEXE C

Définitions des services d'IP

Audiologie/rééducation auditive

Audiology/aural rehabilitation

Services pouvant contribuer à prévenir ou à traiter la perte d'audition, tels que la formation auditive, la rééducation auditive, les appareils de lecture et d'écoute de la parole, les tests auditifs et les appareils auditifs pour un enfant, l'orientation et la formation pour les appareils d'écoute, et d'autres services connexes.

Consultation de santé

Health consultation

La consultation en matière de santé est une consultation entre un médecin agréé qui a fourni un traitement médical à l'enfant au cours de l'année écoulée et les membres de l'équipe de l'IFSP de l'enfant concernant l'impact des besoins en matière de santé de l'enfant sur la prestation de services.

Coordination des services

Service coordination

Un processus actif et continu qui aide et permet aux familles d'accéder aux services et qui garantit les droits de la famille et les garanties procédurales. Il s'agit par exemple de coordonner et de mettre en œuvre des évaluations, de faciliter et d'aider à l'élaboration, à la révision et à l'évaluation de l'IFSP, d'aider la famille à identifier les prestataires de services disponibles, de coordonner et de contrôler la prestation des services, d'informer les familles des services de défense, de coordonner avec les prestataires de soins médicaux et de santé et de faciliter la transition vers les services préscolaires.

Ergothérapie

Occupational therapy

Les ergothérapeutes se concentrent sur les choses que nous voulons et devons faire dans notre vie

quotidienne. Les ergothérapeutes utilisent les activités de la vie quotidienne (routines) pour promouvoir la santé, le bien-être et notre capacité à participer aux activités importantes de notre vie. Pour les nourrissons et les enfants en bas âge, il s'agit souvent de favoriser le jeu et d'autres activités de la vie quotidienne, comme manger et s'habiller.

Formation et soutien aux familles

Family training and support

Ces services d'éducation et d'instruction sont principalement fournis dans le cadre de votre visite avec votre coordinateur de services ou votre prestataire d'IP. Pour les familles dont la langue principale parlée à la maison n'est pas l'anglais, ce service comprend l'interprétation et la traduction.

Interprétation et traduction dans d'autres langues

Interpretation and translation into other languages

Les services d'interprétation et de traduction aident les familles à communiquer avec leur équipe et veillent à ce qu'elles disposent de documents dans leur langue maternelle pour mieux comprendre. Il peut s'agir par exemple d'un interprète qui participe à des réunions ou qui traduit des documents.

Langue des signes ou langage assisté

Sign language or cued language

La langue des signes peut inclure la langue des signes américaine, qui est une langue naturelle utilisant les gestes de la main. Le langage parlé assisté est une représentation visuelle d'une autre langue, tandis que la langue des signes américaine est une langue à part entière.

Nutrition

Les services de nutrition peuvent comprendre l'étude des antécédents nutritionnels de l'enfant et de ses apports alimentaires, de ses compétences et problèmes en matière d'alimentation, ainsi que de ses habitudes et préférences alimentaires. Les exemples incluent l'élaboration et le suivi d'un plan visant à répondre aux besoins nutritionnels de l'enfant. Il peut également inclure des orientations vers des ressources communautaires.

Orthophonie

Speech-language pathology

Services visant à améliorer la communication et/ou les compétences linguistiques. Services visant à améliorer la communication et/ou les compétences linguistiques.

Physiothérapie

Physical therapy

Un kinésithérapeute peut s'occuper du développement de la motricité globale d'un enfant. La motricité globale permet aux enfants d'accomplir des tâches qui font appel à de gros muscles (par exemple, marcher, ramper, se tenir debout, monter des escaliers). Pour les nourrissons et les enfants en bas âge, il peut s'agir d'aider à se positionner pour les activités quotidiennes, d'adapter les jouets pour le jeu et d'élargir les options de mobilité.

Services psychologiques/de conseil

Psychological/counseling services

Ces services contribuent à améliorer le fonctionnement psychologique de l'enfant et/ou de la famille. Il peut s'agir, par exemple, de tests psychologiques et de développement de l'enfant, de conseils à la famille et de programmes de formation et d'éducation des parents.

Services médicaux (uniquement à des fins de diagnostic ou d'évaluation)

Medical services (only for diagnostic or evaluation purposes)

Services fournis par un médecin pour aider à diagnostiquer ou à évaluer l'enfant afin de déterminer son état de développement et son besoin de services d'intervention précoce.

Soins infirmiers

Nursing

Les soins infirmiers visent à prévenir les problèmes de santé, à rétablir ou à améliorer le fonctionnement et à promouvoir la santé et le développement de l'enfant. Cela peut inclure la fourniture de médicaments et de traitements prescrits par un médecin au cours des services d'intervention précoce de l'enfant.

Technologie d'assistance

Assistive technology

Tout élément qui renforce la capacité d'un enfant à participer activement à la vie de la maison, à un programme de garde d'enfants ou à un autre environnement communautaire. Le terme n'inclut pas un dispositif médical implanté chirurgicalement (par exemple, un implant cochléaire) ou l'optimisation (par exemple, le mappage), l'entretien ou le remplacement de ce dispositif. Il s'agit par exemple d'iPads, de casques, de verticaliseurs, de ballons d'exercice, de tableaux, de pointeurs de tête, de tasses à boire spécialisées, de cuillères adaptées, d'ordinateurs et de dispositifs de communication améliorée et alternative (CAA).

Thérapie du développement/instruction spéciale

Developmental therapy/special instruction

Un thérapeute du développement évalue le développement global d'un enfant en effectuant des évaluations dans cinq domaines : cognitif, communication, physique, social et émotionnel, et capacité d'adaptation. La thérapie développementale cible ces cinq domaines afin de maximiser l'indépendance de l'enfant et d'aider

la famille à atteindre ses objectifs. Il peut s'agir, par exemple, d'aider à aménager l'environnement de l'enfant, de recommander des façons dont des articles ménagers courants peuvent contribuer à l'obtention de résultats, ou encore d'agir comme une caisse de résonance pour les préoccupations de la famille.

Traduction/interprétation vers d'autres langues

Interpretation and translation into other languages

Un interprète peut assister aux réunions et/ou traduire des documents pour les familles. Il peut s'agir par exemple d'un interprète qui participe à des réunions ou qui traduit des documents.

Travail social

Social work

Le travail social peut apporter un soutien émotionnel aux familles. Il peut s'agir, par exemple, d'un travailleur social qui identifie et coordonne

les ressources communautaires, l'éducation des parents, le conseil et l'intervention en cas de crise.

Transport

Transportation

Voyage permettant à un enfant de participer à des services d'intervention précoce. Il s'agit par exemple de rembourser les parents pour le transport de leurs enfants vers et depuis les services d'intervention précoce.

Vision

Formation aux techniques de communication, formation à l'orientation et à la mobilité, formation visuelle et formation supplémentaire pour soutenir les capacités visuo-motrices. La thérapie visuelle et la formation visuelle en sont des exemples.

ANNEXE D

Exemples de notes/e-mails adressés aux bureaux des CFC

Veillez à indiquer comment et quand vous souhaitez que les membres de l'équipe de l'IP répondent (par exemple, vous pouvez me joindre par courrier électronique à ___ ou par téléphone à ___).

Pour demander les résultats de l'évaluation

Cher [COORDINATEUR DE SERVICES],

Nous espérons que vous vous portez bien. Nous attendons avec impatience la rencontre de notre enfant le [DATE]. Comme l'indiquent les principes de l'intervention précoce, nous voulons être des partenaires à part entière dans la prise de décision pour notre enfant. Pour ce faire, nous devons être formés et pleinement informés des progrès et des besoins de notre enfant.

À cette fin, nous demandons à voir le projet de [RAPPORTS D'ÉVALUATION] trois jours ouvrables avant la réunion. Nous comprenons que vous et les membres de l'équipe IFSP êtes très occupés. Nous espérons qu'en examinant les documents avant la réunion, nous pourrons organiser une réunion efficace avec tous les membres de l'équipe le [DATE].

Nous vous remercions de votre aide pour cette demande.

[NOM]

Pour demander un changement de prestataire de services

Cher [COORDINATEUR DE SERVICES],

J'espère que vous vous portez bien. Comme vous le savez, mon fils a [NOM] comme [TYPE DE PRESTATAIRE]. Il consulte [NOM] depuis [XX] mois. Malheureusement, ce prestataire ne convient pas à notre famille. Nous n'avons pas constaté les progrès que nous attendions et nous pensons qu'un nouveau prestataire pourrait être plus efficace. Je demande donc un nouveau prestataire.

Je me réjouis de pouvoir en parler avec vous et de trouver un prestataire qui corresponde mieux à vos attentes.

En vous remerciant,

[NOM]

Pour demander un nouveau coordinateur de services

Cher [RESPONSABLE CFC],

J'espère que vous vous portez bien. Comme vous le savez, notre famille a choisi [NOM] comme coordinateur de services. [NOM] travaille avec nous depuis [XX] mois. Malheureusement, il ne semble pas que cela convienne à notre famille. Par conséquent, je demande un nouveau coordinateur de services pour [NOM DE L'ENFANT].

Je me réjouis de pouvoir en parler avec vous et de trouver un coordinateur de services qui corresponde mieux à notre famille.

En vous remerciant,

[NOM]

Pour demander un changement de services

Cher [COORDINATEUR DE SERVICES],

J'espère que vous vous portez bien. Je vous écris au sujet de mon enfant, [NOM]. Comme vous le savez, [NOM] a reçu [XX] minutes d'orthophonie par semaine au cours des [XX] derniers mois. Comme l'indiquent ses notes d'évolution, il ne progresse pas. À la maison, je n'ai constaté aucun changement ni aucun avancement par rapport aux résultats de l'IFSP. Je voudrais demander une réunion de l'équipe de l'IFSP pour discuter d'une modification de nos services actuels.

Je suis disponible aux dates suivantes pour une réunion de l'IFSP afin d'en discuter avec l'équipe :

- [DATE]
- [DATE]
- [DATE]
- [DATE]

J'ai hâte de discuter de mes préoccupations avec l'équipe et de trouver un résultat qui permette à [ENFANT] de faire de réels progrès.

[NOM]

Exemples de notes/e-mails adressés aux bureaux des CFC (en anglais)

Vous trouverez ci-dessous les versions anglaises des exemples de notes/e-mails qui pourraient être adressés aux bureaux des CFC.

Pour demander les résultats de l'évaluation

Dear [SERVICE COORDINATOR],

We hope you are doing well. We are looking forward to our child's meeting on [DATE]. As noted by the principles of early intervention, we want to be equal partners in decision-making for our child. To do this, we need to be educated and fully informed about our child's progress and needs.

To this end, we are requesting to see the draft of the [EVALUATION REPORTS] three business days before the meeting. We understand that you and the IFSP team members are busy. We hope that by reviewing the materials before the meeting, we can hold an efficient meeting with all team members on [DATE].

Thanks for your help with this request.

[NAME]

Pour demander un changement de prestataire de services

Dear [SERVICE COORDINATOR],

I hope you are doing well. As you know, my son has [NAME] as his [TYPE OF PROVIDER]. He has been seeing [NAME] for the past [XX] months. Unfortunately, this provider is not a good fit for our family. We haven't seen the kind of progress we were expecting and feel a new provider may work better. Thus, I am requesting a new provider.

I look forward to talking with you about this and finding a provider who is a better match.

Thank you, [NAME]

Pour demander un nouveau coordinateur de services

Dear [CFC MANAGER],

I hope you are doing well. As you know, our family has [NAME] as our service coordinator. [NAME] has been working with us for the past [XX] months. Unfortunately, it does not seem that this is a good fit for our family. Thus, I am requesting a new service coordinator for [CHILD'S NAME].

I look forward to talking with you about this and finding a service coordinator who is a better match for our family.

Thanks for your help with this request.

[NAME]

Pour demander un changement de services

Dear [SERVICE COORDINATOR],

I hope you are doing well. I am writing about my child, [NAME]. As you know, [NAME] has been receiving [XX] minutes of speech therapy per week for the past [XX] months. As noted on his progress notes, he is not making progress. At home, I have not seen any change or movement toward his IFSP outcomes. I would like to request an IFSP team meeting to discuss a change to our current services.

I am available on the following dates for an IFSP meeting to discuss this with the team:

- [DATE]
- [DATE]
- [DATE]
- [DATE]

I look forward to discussing my concerns with the team and finding a way to move forward that enables [CHILD] to make meaningful progress.

Thank you, [NAME]

ANNEXE E

Ressources pour les familles dans le cadre de l'intervention précoce

Partenaires de l'IP dans l'Illinois

Bureau central de facturation de l'intervention précoce (BCF-IP)

LE BCF-IP traite les demandes de prestations du programme d'IP de l'Illinois. LE BCF-IP approuve les paiements, traite les demandes mensuelles d'IP Medicaid et fournit des données pour aider les CFC à effectuer une vérification initiale des prestations d'assurance familiale. Le BCF-IP gère également le système de frais de participation des familles, administre le processus de recouvrement et fournit une assistance technique aux familles et aux prestataires d'IP. Il gère également le service gratuit qui facture les assurances au nom des prestataires d'IP. Pour en savoir plus, consultez le site <https://eicbo.info>

Centre d'échange d'informations sur les interventions précoce (CEIIP)

L'Illinois Early Intervention Clearinghouse (CEIIP) est la bibliothèque de l'État pour les familles et les professionnels travaillant avec les jeunes enfants. Le CEIIP peut fournir des informations imprimées et numériques sur la parentalité, le développement de l'enfant, l'éducation de la petite enfance, l'éducation spécialisée, l'intervention précoce, les handicaps et troubles spécifiques, les retards de développement et d'autres sujets. Les informations peuvent être fournies sous différentes formes (imprimées, numériques) et dans différentes langues. Le CEIIP prête également des iPads et met à disposition son réseau Internet aux familles afin qu'elles puissent participer à l'intervention précoce par le biais de visites vidéo en direct. Pour en savoir plus, consultez le site <https://eiclearinghouse.org/>

Programme de suivi des interventions précoce

L'objectif de ce programme est de veiller à ce que les réglementations étatiques et fédérales concernant la prestation de services d'IP dans l'Illinois soient respectées en fournissant un soutien documentaire, en enquêtant sur les plaintes, en menant des examens auprès des prestataires d'IP et des CFC, et en veillant au respect des politiques. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.earlyinterventionmonitoring.org/>

Programme de formation à l'intervention précoce (PFIP)

Le PFIP propose des activités de développement professionnel, des heures d'habilitation et d'assistance technique au personnel des CFC, aux prestataires d'IP et à d'autres parties prenantes. Son site web contient des informations sur les efforts de collaboration entre les systèmes et sur les données du système d'intervention précoce. Pour en savoir plus, consultez <https://eitp.education.illinois.edu/>

Provider Connections

Provider Connections est le bureau d'accréditation et d'inscription des prestataires d'intervention précoce travaillant dans l'Illinois. Son site web contient des mises à jour importantes qui s'adressent directement aux prestataires d'IP et constitue l'emplacement principal pour les mises à jour des politiques, des procédures et des paiements de l'IDHS. Pour en savoir plus, consultez le site <https://providerconnections.org/>

Autres ressources à l'échelle de l'État

Aménagements dans les structures d'accueil pour les enfants handicapés

Cette ressource vous permet de bénéficier d'aménagements légaux pour votre enfant dans les structures d'accueil. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.ada.gov/topics/child-care-centers/>

L'Arc de l'Illinois

L'Arc offre des ressources et des informations, soutient les familles dans leurs efforts de défense individuelle, et forme et éduque les personnes handicapées, les familles et les professionnels. Il prévoit également le financement de la technologie et l'indemnisation des familles pour leur permettre d'assister à des conférences sur les questions de handicap. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.thearc.org/>

Ressources et orientation en matière de garde d'enfants (CCR&R)

Le bureau local des CCR&R peut vous aider à trouver des services de garde d'enfants près de chez vous et à déterminer si vous pouvez bénéficier d'une aide pour payer la garde de vos enfants. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.inccrra.org/about/sdasearch>

Division des soins spécialisés pour enfants (DSCC)

La Division des soins spécialisés pour les enfants peut aider les familles éligibles à accéder aux soins médicaux et à une aide financière pour les jeunes enfants atteints de certaines maladies chroniques. Le programme de base travaille avec une population plus large d'enfants ayant des besoins particuliers en matière de soins de santé et assure gratuitement la coordination des soins. Le programme de soins à domicile offre une coordination des soins aux enfants présentant une complexité médicale accrue, qui sont médicalement fragiles et dépendants de la technologie ou qui ont besoin de soins infirmiers à domicile. Pour en savoir plus, consultez le site <https://dscc.uic.edu/>

Centre d'assistance technique pour la petite enfance

Vous fournit des données et des informations relatives à la petite enfance, y compris l'intervention précoce. Pour en savoir plus, consultez le site <https://ectacenter.org/>

Visites à domicile

Les visiteurs à domicile travaillent à l'amélioration des compétences parentales au sein du foyer. L'Illinois dispose de plusieurs programmes de visites à domicile. Pour savoir s'il existe un programme de visites à domicile près de chez vous, consultez le site <https://igrowillinois.org/find-a-program/>.

Illinois Assistive Technology Project

L'Illinois Assistive Technology Project (projet de technologie d'assistance de l'Illinois) effectue des évaluations de la technologie d'assistance, prête des appareils (gratuitement) aux familles et aide les familles à trouver des résultats pour payer les appareils. Pour en savoir plus, consultez le site <https://iltech.org/>

Illinois Cares for Kids

Illinois Cares for Kids est le seul endroit où les parents, les grands-parents, les gardiens, les enseignants et les prestataires de services de garde d'enfants de l'Illinois peuvent accéder à tout ce qui concerne la petite enfance dans l'Illinois. Illinois Cares for Kids est financé par l'IDHS et administré par l'INCCRRA. Pour en savoir plus, consultez le site <https://www.illinoiscaresforkids.org/>

Illinois Early Childhood Asset Map (IECAM) (Carte des ressources de la petite enfance de l'Illinois)

Fournit des données et des cartes sur la petite enfance dans l'Illinois. Pour en savoir plus, consultez le site <https://iecam.illinois.edu/>

Projet d'apprentissage précoce de l'Illinois (API)

Fournit des informations fondées sur des données probantes pour les jeunes enfants de l'Illi-

nois. Pour en savoir plus, consultez le site <https://illinoisearlylearning.org/>

Illinois Home and Community-Based Services Waiver Program (Programme d'exonération des services à domicile et communautaires de l'Illinois)

Un programme d'exemption fournit des services qui permettent aux personnes de rester chez elles ou de vivre dans un environnement communautaire au lieu d'une institution. Un programme d'exemption fournit des fonds pour que votre enfant puisse continuer à vivre à la maison avec vous avec les soutiens nécessaires. Pour en savoir plus, consultez le site <https://hfs.illinois.gov/medicalclients/hcbs.html>

Illinois Respite Coalition

En tant que parent d'un enfant souffrant d'un handicap ou d'un retard, vous pouvez peut-être bénéficier d'une garde d'enfants gratuite à votre domicile. Pour en savoir plus, consultez le site <http://www.illinoisrespitecoalition.org/>

Centres de formation et d'information des parents (PTI)

Les PTI sont des centres financés par le gouvernement fédéral et conçus pour éduquer et

responsabiliser les parents sur leurs droits en matière d'éducation spéciale (pour les enfants souffrant de handicaps et/ou de retards de la naissance à l'âge de 26 ans). Les PTI offrent une formation gratuite, des ressources, des références et une assistance individualisée. Il existe deux PTI dans l'Illinois :

- Le Family Resource Center on Disabilities (FRCD) est au service des familles des comtés de McHenry, Lake, Kane, DuPage, Cook, Will, Kendall et Grundy (www.frcd.org).
- Family Matters dessert tous les autres comtés de l'État (<https://www.fmptic.org/>).

Agence de protection et d'action sociale

Agence financée par le gouvernement fédéral qui fournit une assistance juridique gratuite aux familles et aux personnes handicapées de tous âges. Pour en savoir plus, consultez le site [https://www.equipforequality.org/](http://www.equipforequality.org/)

ANNEXE F

Résultats : Mesurer le succès de l'IP

Résultats pour la famille

Dans le cadre de votre participation à l'intervention précoce, nous vous aiderons à acquérir des connaissances et des compétences dans ces trois domaines clés :

- Comprendre vos droits
- Communiquer les besoins de votre enfant
- Prendre les mesures appropriées pour répondre aux besoins de votre enfant



Résultats fonctionnels de l'IFSP

Les résultats fonctionnels sont les avantages ou les résultats que vous souhaitez pour votre enfant et votre famille à la suite de leur participation à l'intervention précoce. Ces résultats sont significatifs pour votre vie quotidienne et sont inclus dans le plan de services familiaux individualisé (IFSP) que vous élaborez avec votre équipe d'IP.

Vous jouez un rôle clé dans le développement de votre enfant

En tant que membre de l'équipe d'IP, votre participation active est essentielle car c'est vous qui connaissez le mieux votre enfant ! Comment pouvez-vous aider ?

- Observez votre enfant lorsque vous êtes à la maison et dans votre quartier
- Partagez ce que vous savez avec les autres membres de l'équipe d'IP
- Si vous avez des questions au sujet de votre enfant, adressez-vous à l'équipe d'IP
- Remplissez l'enquête sur les résultats des familles
- Wypełnij ankietę dotyczącą wyników rodzinny

Pour en savoir plus sur les résultats pour les enfants et les familles, consultez le site <https://eiclearinghouse.org/blogs/outcomes-types/>

Résultats pour l'enfant

Il est important de savoir comment votre enfant se développe après avoir bénéficié de services d'intervention précoce. Vous voyez votre enfant dans des activités et des contextes que les autres membres de l'équipe ne voient pas. Les trois résultats pour les enfants sont les suivants :

- Établir des relations sociales positives
- Acquérir et utiliser des connaissances et des compétences
- Prendre des mesures appropriées pour répondre à leurs besoins

ANNEXE G

Notes de notre réunion IFSP

J'ai participé à notre réunion IFSP du

Autres personnes présentes :

Ce que j'ai appris d'important sur mon enfant lors de la réunion de l'IFSP :

Les résultats importants que nous avons identifiés pour ma famille et mon enfant :

ANNEXE H

Principes et pratiques des environnements naturels

1. Les nourrissons et les enfants en bas âge apprennent mieux grâce aux expériences quotidiennes et aux interactions avec des personnes familières dans des contextes familiers.
2. Toutes les familles, avec le soutien et les ressources nécessaires, peuvent améliorer l'apprentissage et le développement de leurs enfants.
3. Le rôle principal d'un prestataire de services d'intervention précoce est de travailler avec les membres de la famille et les personnes qui s'occupent des enfants et de les soutenir.
4. Le processus d'intervention précoce, depuis les premiers contacts jusqu'à la transition, doit être dynamique et individualisé pour refléter les préférences de l'enfant et des membres de la famille, les styles d'apprentissage et les croyances culturelles.
5. Les résultats de l'IFSP doivent être fonctionnels et fondés sur les besoins des enfants et des familles et sur les priorités définies par les familles.
6. Les priorités, les besoins et les intérêts de la famille sont traités de la manière la plus appropriée par un prestataire principal qui représente et reçoit le soutien de l'équipe et de la communauté.
7. Les interventions auprès des jeunes enfants et des membres de leur famille doivent être fondées sur des principes explicites, des pratiques validées, les meilleures recherches disponibles et les lois et règlements pertinents..

Source : Workgroup on Principles and Practices in Natural Environments (mars 2008).

Mission and Key Principles for Providing Early Intervention Services in Natural Environments

ANNEXE I

Exemple de note de progression de l'IP

(Résumé de la visite, documentation quotidienne)

Prestataire de services : Sara Smith

Enfant : Ryan Jones

Responsable(s) de l'enfant : Mary Jones

N° IP : 123123

Date	Minutes	Heure de début	Lieu
17/03/21	60	8h30	domicile

Rapport du responsable : Mary a déclaré que Ryan s'exprime davantage et qu'il s'assoit plus souvent tout seul. Elle a indiqué qu'il mettait plus de poids sur ses pieds lorsqu'il marchait. Elle a dit qu'il était généralement fatigué à cette heure de la journée. L'autre jour, Mary et Ryan faisaient des bulles et il a essayé de dire « bulles »

Nous avons travaillé sur les résultats suivants avec votre enfant aujourd'hui

- **Livres :** Ryan a bien réussi à tourner les pages. Après que ses amis sont sortis, j'ai essayé de le faire passer de la position couchée à la position assise. Il a fait peu d'efforts pour m'aider, même si j'ai signé et dit « aide ». Il s'est finalement levé et a aidé à tourner d'autres pages.
- **Ramper :** Il a rampé du tapis près du canapé au tapis près des blocs. Il s'est très bien débrouillé en restant à quatre pattes. Il a également bien réussi à passer de la marche à quatre pattes à la position assise, mais il semblait le faire vers la gauche. Il a rampé plusieurs fois, et ce n'est qu'à la fin qu'il est revenu à sa position de rampant de l'armée.
- **Marche :** Il se débrouillait très bien avec mes mains sous ses bras, alors je les ai déplacées vers le haut de ses bras. Lorsque nous sommes arrivés sur le tapis près du canapé, je lui tenais simplement les doigts et le poignet. Je le soutenais beaucoup, mais moins qu'avec mes mains sous ses bras.
- **Imitation sonore :** Il a imité certains sons, mais il a semblé faire plus de vocalises que d'imitations aujourd'hui. Lorsque nous lisions, je lui disais qu'il devait essayer avant que nous ne tour-nions la page, et en général, il essayait au moins d'imiter pendant quelques secondes.

Observations générales : Ryan se débrouille très bien à quatre pattes ! Il a fait une pause à un moment donné pour se mettre sur les coudes afin de pouvoir s'applaudir lui-même (MAGNIFIQUE) ! J'ai été très surprise non seulement de voir à quel point il se débrouillait bien, mais aussi de voir pendant combien de temps il le faisait. Aujourd'hui, il est capable de ramper seul et de s'asseoir après s'être couché. Il s'est également très bien débrouillé lorsqu'on lui a donné le choix entre « encore » et « fini » pour toutes les activités que nous avons faites.

Choses à travailler entre les visites : Continuer à encourager Ryan à marcher à quatre pattes. Vous pouvez essayer de chatouiller ses genoux s'il ne se tient pas droit. Il s'est redressé plusieurs fois lorsque je lui ai chatouillé les genoux.

Plan pour la prochaine session : Continuez à travailler sur la marche à quatre pattes et la marche dans le cadre de routines naturelles.

Question du/des responsable(s) de l'enfant pour le prochain rendez-vous

Mary a demandé dans quelle mesure elle devait parler de ces séances à sa mère et à sa sœur, qui s'occupent parfois de Ryan.

Prochaine visite

31 mars 2024, 8h30



Bureau of Early Intervention
823 E. Monroe St. • Springfield, Illinois 62701
<https://www.dhs.state.il.us/page.aspx?item=30321>